

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRAIRIE

DANS CE NUMERO

IT
~~CV~~
~~EF~~
~~PK~~
~~PK~~
~~BS~~
MO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-3)

L'épidémie protectionniste aux
Etats-Unis et ses raisons (1)

par Joseph A. Greenwald

Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'OCDE

Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 4-7)

Haro sur le dollar ?

par S. Scheps

Vice-Président

Banque de Crédit International (Genève)

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 8 - 14 B)

L'Europe Verte malmenée ; Réduire la "dépendance énergétique" des Six ; Politique communautaire de l'environnement ; Les négociations entre la Communauté et le Japon ; Programme de politique industrielle dans le secteur textile ; Rapport trimestriel sur l'économie de la CEE ; La Commission propose le doublement des franchises aux frontières.

- EUROFLASH (P. 15-45)

Sommaire Analytique, P. 15

Index Alphabétique, P. 43

N° 623 - 27 Juillet 1971

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR	Paul WINKLER
Directeur Adjoint	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Informations	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation	
Institutions Européennes	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cypès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L'EPIDEMIE PROTECTIONNISTE AUX ETATS-UNIS ET SES RAISONS (I)

par Joseph A. Greenwald,

Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'OCDE

Depuis quelque temps, on assiste aux Etats-Unis à la montée d'une vague de revendications protectionnistes. Ce phénomène suscite évidemment l'inquiétude des partenaires de l'Amérique dans les échanges internationaux, inquiétude qui s'exprime par un certain nombre de critiques et de condamnations. On pourrait prétendre qu'il s'agit simplement d'un épouvantail agité pour des raisons futiles, sans aucun danger par conséquent. Mais on courrait alors le risque d'être pris au dépourvu lorsque sonnerait l'heure du réveil.

Il est donc plus raisonnable de s'efforcer d'analyser les divers courants qui animent l'économie américaine afin de comprendre les convergences expliquant la situation actuelle. Aussi bien, ce n'est que grâce à une meilleure appréciation de ce qui se passe effectivement que l'on se trouvera en mesure de dégager correctement les données du problème, ce qui est bien la première condition à remplir pour le résoudre. Ainsi, il faut renoncer à l'échange par dessus l'Atlantique de propos aussi vertueux qu'inutiles sur les vertus du libre échange pour en venir à l'examen objectif des choses et, sur cette base, à l'élaboration d'une action aussi constructive que possible.

Avant d'énumérer les forces qui sont, à l'oeuvre et pèsent sur les positions commerciales américaines, il n'est pas inutile de jeter un rapide coup d'oeil sur le passé. Après le lancement par Cordell Hull en 1934 de son programme d'accords commerciaux réciproques, les six Administrations qui se sont succédées à Washington ont mené avec constance une politique de libéralisation des échanges extérieurs. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale notamment, c'est au gouvernement américain que l'on doit toutes les initiatives majeures visant à l'élimination des obstacles au commerce international, telles que la création du GATT et de bien d'autres Organisations ayant vocation pour améliorer les conditions du commerce et des paiements. Il en est résulté un substantiel abaissement des tarifs douaniers et une expansion considérable des échanges mondiaux. Au terme d'une série de négociations multilatérales menées sous l'égide du GATT, le niveau moyen du tarif américain a été réduit de 80 % : alors que ce niveau s'établissait à 50 % en 1930, il ne sera plus que de 9 % en 1972, lorsque les diminutions décidées lors du Kennedy Round seront pleinement entrées en vigueur.

Certes, les autres Parties contractantes au GATT ont consenti des réductions tarifaires similaires. Mais, jusqu'à ce que soit rétablie la pleine convertibilité des monnaies européennes en 1958, l'utilisation des techniques contingentaires pour sauvegarder l'équilibre des balances de paiements a rendu largement inopérantes ces concessions pour ce qui est des exportations américaines. Les Etats-Unis ont parfaitement accepté cette absence temporaire de réciprocité, et ils ont même été plus loin : par l'intermédiaire du Plan Marshall, ils ont, par exemple, financé la promotion des exportations européennes vers les Etats-Unis. Le Secrétariat d'Etat avait même tellement poussé dans ce sens qu'il lui a fallu, lorsque la balance américaine des paiements a commencé à se détériorer, lancer un programme de recyclage pour que le personnel diplomatique en poste à l'étranger réapprenne à penser en termes de promotion des exportations américaines.

Quand le Président Nixon est arrivé au pouvoir, en janvier 1969, la politique commerciale a fait l'objet d'un examen attentif et, peu après, le Président a réaffirmé la politique américaine dans les termes suivants : "C'est grâce à une orientation vers des échanges toujours plus libres que les intérêts des Etats-Unis et ceux du monde entier seront le mieux servis". Cependant, en dépit de la netteté de cette attitude, un certain nombre de propos tenus par d'importantes personnalités tant du Congrès que des milieux économiques obligent à se poser la question de savoir si les Etats-Unis vont revenir sur leurs traditions libérales en matière de commerce international. En effet, l'Administration a besoin de l'appui et de l'autorité du Congrès pour décider de nouveaux abaissements tarifaires ou pour réduire les entraves non tarifaires aux échanges. Mais cet appui dépend à son tour de l'opinion publique ainsi que de la position adoptée par les groupements professionnels. Ainsi est-on conduit à s'interroger sur les forces et les facteurs qui influencent l'opinion américaine en la matière.

Comme l'a souligné encore récemment le sous-Secrétaire d'Etat Nathaniel Samuels, il est certain que, dans le domaine des échanges, les principes libéraux continuent à être tenus pour un dogme par la très grande majorité des Américains. Même les avocats les plus fervents de restrictions aux importations ne sont que rarement prêts à se laisser qualifier de protectionnistes. D'ordinaire, ils affirment défendre une industrie déterminée, et ils s'attachent à montrer que dans le cas précis de cette industrie, il n'y a que les Etats-Unis à demeurer fidèle aux règlements internationaux et à laisser libre accès à leur marché. Selon ces avocats, les restrictions demandées ont pour seul objet de compenser des écarts de coûts salariaux - avec l'industrie japonaise, par exemple - ou de corriger un déficit sectoriel dans la balance des paiements. L'ennui est que ces cas particuliers commencent à se faire de plus en plus nombreux. Autrement dit, on constate un très sensible ralentissement de l'enthousiasme en faveur de la liberté du commerce.

A l'origine de cette évolution, on trouve la détérioration de la balance commerciale du pays, ou plus exactement l'amenuisement de son solde positif. On peut discuter des causes de ce changement, qui a évidemment contribué au déficit global de la balance des paiements. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il traumatise une partie de l'opinion. De même que, dans l'après-guerre, il s'est trouvé en Europe des milieux où l'on pensait

que le "dollar gap" allait constituer une donnée permanente de l'économie des pays européens, de même certains sont maintenant convaincus aux Etats-Unis que le pays a perdu sa capacité concurrentielle sur le marché mondial, et ils en concluent, en toute logique, que sa politique commerciale doit être entièrement reconsidérée.

L'augmentation des investissements américains à l'étranger et le développement des groupes multinationaux sont deux autres facteurs qui jouent un rôle important dans la mise en question de cette politique. Si, d'ailleurs, la question des investissements à l'étranger n'a guère préoccupé que l'opinion américaine jusqu'à ces derniers-temps, elle semble maintenant se poser aussi aux pays européens, qui ne se contentent plus d'apparaître comme une simple zone d'accueil pour les investissements américains, mais deviennent à leur tour investisseurs directs aux Etats-Unis. En effet, il semble que, pour la première fois en 1969, les Européens aient plus progressé que les Américains sur ce plan. La valeur de leurs avoirs nets aux Etats-Unis a augmenté de 20 %, alors que le montant des investissements américains en Europe ne s'est accru que d'un peu plus de 10 %. En outre, la plupart des investissements européens semblent être assez largement financés par des capitaux récoltés sur le marché américain, tout comme les entreprises américaines financent une proportion croissante de leurs investissements directs à l'étranger en recourant aux différents marchés locaux ou à celui des eurodevises. Certes, les investissements américains en Europe sont encore deux fois plus élevés que les investissements européens aux Etats-Unis. Mais on n'en est plus, et de loin, à un courant à sens unique. D'où un resserrement des liens d'interdépendance économique, c'est-à-dire, pour reprendre l'expression d'un économiste américain, "une aggravation de la sensation que commencent à ressentir beaucoup de pays industrialisés de se trouver exposés sans protection aux forces internationales".

Par ailleurs, tous les pays industrialisés sont touchés, peu ou prou, par la rapidité croissante du progrès technique et donc par celle des modifications qui se produisent dans les conditions de la concurrence tant nationale qu'internationale : des pays nouveaux s'introduisent dans le circuit des échanges tandis que des individus, des industries et jusqu'à des communautés entières sont contraints de procéder à des conversions d'activité plus ou moins totales. Il en résulte, dans la plupart des sociétés industrielles avancées, des tensions qui ne sont maîtrisées qu'avec un succès relatif. Enfin, il faut relever aujourd'hui aux Etats-Unis une tendance au repli sur soi-même : soit par lassitude, soit par frustration, on attache moins d'intérêt que naguère aux affaires internationales dans la mesure où l'on peut s'en dispenser, et l'on se préoccupe davantage des problèmes intérieurs. Dans de nombreux domaines, les Américains semblent mettre en doute leur rôle dans le monde, et cet état d'esprit n'est pas absent non plus dans celui de la politique commerciale internationale.

(à suivre)

L'OPINION DE LA SEMAINE

HARO SUR LE DOLLAR ?

par S. Scheps

Vice-Président de la Banque de Crédit International (Genève)

Pénurie, puis afflux et enfin surabondance de dollars. Voilà résumée en quelques mots la récente et complexe évolution des relations des Etats-Unis avec le monde, et en particulier avec l'Europe. Relations économiques et financières, bien sûr. Mais aussi relations politiques, car si étroite est désormais l'interpénétration entre questions monétaires et questions politiques qu'elles ne sauraient plus être traitées séparément et en toute quiétude par les spécialistes de la monnaie d'une part, et ceux de la politique étrangère d'autre part.

Les turbulences enregistrées en mai 1971 ont révélé au grand jour des lézardes longtemps passées inaperçues dans le front monétaire international. Cette crise n'est pourtant pas la première - et elle ne sera sans doute pas la dernière - depuis le rétablissement de l'ordre monétaire après la Guerre grâce au système de Bretton Woods et aux principes que celui-ci avait clairement posés : parités fixes; or au prix de \$ 35 l'onçe; possibilité de modification des parités sous réserve de l'accord du FMI, et seulement en cas de déséquilibre fondamental de la balance des paiements. Bien que les pays signataires des accords de Bretton Woods n'aient pas toujours respecté ces principes au cours des 25 dernières années - comme en témoignent les réévaluations et dévaluations qui se sont produites ainsi que l'apparition des taux de change flottants - le système a, dans l'ensemble, fait la preuve de sa viabilité et il a permis à l'économie et aux échanges de traverser une phase de remarquable prospérité.

A la fin de la seconde guerre mondiale, l'Europe, à quelques rares pays près, était en ruine et il fallut remonter à neuf son économie toute entière : commerce, industrie et transports. Entre 1947 et 1951, les Etats-Unis lui fournirent gratuitement, au titre du Plan Marshall, pour \$ 15 milliards de biens d'équipement. C'est exclusivement grâce à cette aide que put démarrer l'extraordinaire reconstruction de son économie, comme l'a justement rappelé le ministre allemand des Affaires Etrangères Walter Schell à Munich, à l'occasion du Congrès international des banquiers : il y a encore bien peu de temps, a souligné le Ministre, le dollar était fortement désiré, et il conviendrait de s'en souvenir avant d'attaquer maintenant la devise américaine.

A cet afflux officiel de dollars dans le cadre de l'aide Marshall, ont succédé les investissements américains privés qui, en Europe, se sont élevés en moyenne \$ 1,8 milliard par an durant les vingt dernières années, dont près de 80 % sous forme d'investissements directs. Ce qui signifie que cette Europe appauvrie a bénéficié d'un apport technologique de premier ordre, et aussi que sa main d'oeuvre s'est vu offrir de relativement larges possibilités d'emploi. Il s'est donc agi d'une véritable exportation de capitaux, et, dans ces conditions, l'on peut s'étonner d'entendre un expert français affirmer, entre autres, qu'il n'y a eu en réalité aucune aide Marshall puisque les réserves européennes en dollars se montent également à quelque \$ 15 milliards aujourd'hui.

On peut d'ailleurs observer que les investissements européens aux Etats-Unis, dont le montant est, il est vrai, légèrement supérieur à celui des investissements américains en Europe, sont pour 60 % des investissements de portefeuille et non des investissements directs. Ainsi est-on conduit à s'interroger sur l'esprit d'entreprise des Européens comme sur la validité de certains regrets sur le "défi américain". En fait, si les investissements directs américains ont été dans une large mesure financés directement ou indirectement par des Européens, c'est parce que ceux-ci ont acheté des titres émis par les filiales européennes des entreprises américaines : c'est ainsi que l'épargne européenne a été dirigée vers des investissements productifs en Europe. Lors du Congrès de Munich, le Secrétaire au Trésor Connally a expliqué que le déficit de la balance américaine des paiements, de l'ordre de \$ 2 à 3 milliards, est causé, et au delà, par les dépenses militaires des Etats-Unis en Europe, et il a prêché à l'intention de l'Europe aussi bien que du Japon le refus de tout retour à un véritable protectionnisme. Les chiffres prêtent évidemment à discussion. La controverse sur la manière de calculer le déficit de la balance des paiements (flux des liquidités ou règlements officiels) dure depuis des années, et les conclusions qu'en tirent divers auteurs sont parfois diamétralement opposées. Il faut rappeler ici, par exemple, le courageux essai d'interprétation du professeur Mossé (Grenoble) dans cette revue (1), tout comme l'affirmation de Samuel Britton, dans le Financial Times du 2 juin, selon laquelle le déficit américain est plus que compensé par les charges de la Défense "overseas".

Quoiqu'il en soit, la situation monétaire est devenue plus floue encore lorsqu'a été connue la dernière aggravation du déficit de la balance des paiements, provoquée par la baisse du taux d'escompte décidée aux Etats-Unis pour surmonter la récession intérieure. Pourtant, Connally a confirmé que Washington ne dévaluerait pas et ne relèverait pas le prix de l'or, attirant ainsi une fois de plus, et de manière non déguisée, l'attention des européens sur l'importance du dollar en tant que monnaie de réserve. En fait, et indépendamment de la perte de prestige qui s'ensuivrait

(1) Voir Opera Mundi-Europe numéro 586 : "Le mythe du déficit américain"

pour les Américains, une réévaluation du prix de l'or se traduirait par une énorme vague d'inflation dans le monde entier.

C'est précisément un des succès de l'économie moderne que d'être parvenue à relâcher le lien de proportionnalité existant jadis entre le montant de la monnaie en circulation et celui des réserves d'or, de telle sorte que le volume des moyens de paiement puisse suivre la dynamique de l'économie : avec l'émission de droits de tirage spéciaux pour un montant de \$ 9 milliards environ, on a abandonné la couverture métallique des monnaies. Cet "or-papier", reconnu comme partie intégrante des réserves, a été créé ex nihilo, et sa valeur repose tant sur sa limitation quantitative que - et surtout peut-être - sur la confiance réciproque que se sont les membres du FMI.

Cependant comme la Livre sterling, malgré son importance - en particulier à l'intérieur du Commonwealth - a perdu beaucoup de sa signification dans l'économie mondiale en tant que monnaie de réserve, ce rôle incombe actuellement au dollar. On peut donner à ce phénomène une interprétation politique et y voir l'expression de l'hégémonie des Etats-Unis, ce qui par contrecoup stimule le désir d'une plus grande indépendance de la part d'une Europe maintenant consolidée. Mais si tel est son idéal, l'Europe en est encore bien loin, comme l'ont montré, dans le cadre de la CEE, les divergences monétaires qui se sont tout dernièrement manifestées entre la France et l'Allemagne. Il est vrai que la création d'une valeur européenne susceptible d'entrer dans les réserves en concurrence avec le dollar assagirait les mouvements de capitaux et stabiliserait le système monétaire international; dans ces conditions, il est clair que les pays de la Communauté devraient, malgré leurs contradictions, progresser énergiquement vers l'Union monétaire - ce qui suppose l'harmonisation préalable des cycles économiques et la synchronisation des politiques fiscales et monétaires.

La confiance en la devise qui sert désormais de monnaie de réserve devrait être une composante normale de l'ordre monétaire international. C'est pourquoi, lorsque des rumeurs courent sur d'imminentes modifications de parités par rapport au dollar, il ne faut pas s'étonner que des mouvements de capitaux à court terme de l'Eurómarché viennent perturber le fonctionnement du système. De tels mouvements se sont produits à plusieurs reprises au cours des dernières années, avec des conséquences dont l'ampleur s'est accrue à la mesure des nouvelles dimensions de l'Euromarché. Or celui-ci, qui est devenu un libre marché international de l'argent et des capitaux, représente aujourd'hui l'énorme montant de \$ 50 à 60 milliards. D'une manière générale, il fonctionne bien, mais les paniques y entraînent des flux dévastateurs. Le dernier en date a conduit des milliards de dollars à Francfort, mais aussi à Berne et à Amsterdam, ce qui a contraint les autorités monétaires à modifier unilatéralement les cours de change, soit par la mise en vigueur de taux flottants en Allemagne et aux Pays-Bas, soit par la réévaluation du Franc Suisse ou du Shilling autrichien.

Il est clair que la communauté financière internationale ne peut rester à la merci de ces flux aberrants et qu'elle doit donc soumettre l'Euromarché à un certain contrôle. Quelques unes des questions ainsi soulevées ont été examinées au congrès de Munich : caractère de crédit des euro-devises, qualité des débiteurs, etc ... De son côté, le Financial Times a abordé le problème. Selon lui, "si toutes les principales puissances monétaires peuvent s'entendre sur un mécanisme de contrôle commun, cette masse de fonds, utile par ailleurs, pourrait cesser de constituer une telle menace pour l'indépendance des politiques économiques nationales. Les banques centrales d'Europe ont déjà convenu de cesser leurs apports de dollar sur l'Euromarché en raison de la création de crédit dont s'accompagnent ces apports". Un tel contrôle est-il possible ? A quelle organisation monétaire internationale devrait-il être confié ? Cela est une autre histoire ...

C'est un fait que les banques centrales ont dirigé sur l'Euromarché, par l'intermédiaire de la Banque des Règlements Internationaux, des fonds qui ne proviennent pas seulement du déficit comptable des Etats-Unis, et Walter Scheel a eu raison d'observer à Munich que les crises ne sont pas seulement causées par le déficit de la balance américaine. Ce qui n'empêche évidemment pas que le retrait, promis par les Etats-Unis, de montants importants de dollars placés sur l'Euromarché doive en tout état de cause constituer une mesure bénéfique. Car si les mouvements de capitaux à court terme peuvent accélérer les modifications de parité, la vraie cause du désordre réside dans le déséquilibre actuel des balances de paiements.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

L'EUROPE VERTE MALMENÉE. - Comment l'Europe Verte sortira-t-elle de la crise actuelle, en même temps monétaire et agricole ? C'est la question que tous se posaient (observateurs, experts et même ministres) le 20 juillet au soir après le dernier Conseil Agricole des Six. Evidemment, les propositions de prix agricoles soumis par la Commission pour la campagne 1971-72 n'avaient fait l'objet d'aucun accord; elles avaient même été très vivement critiquées par la plupart des délégations, pour ne pas dire toutes, notamment par la France. Mais l'échange de vues au Conseil avait surtout permis de se rendre compte que la politique agricole commune, bien mal en point, risquait fort de subir de sensibles retouches dans les mois à venir, et certainement pas dans un sens très communautaire.

L'affaire est complexe. Pour proposer une augmentation moyenne des prix agricoles de 2 à 3 %, la Commission s'est basé sur les exploitations "modernes" et "rentables" de la CEE (10 à 15 % du total environ). Pour ces "privilégiés" la hausse de 2 à 3 %, jointe à l'amélioration de la productivité doit assurer une parité de profession de revenus avec les autres catégories socio-professionnelles. Pour les agriculteurs moins favorisés, la Commission suggérerait d'accorder - en plus de la hausse des prix et à titre de complément de revenus - des aides directes dégressives ou provisoires. Cela va dans le sens de la politique de modernisation de l'agriculture, dont le principe avait été acquis fin mars dernier. Mais apparemment toutes les intentions n'étaient, à cette époque, pas très claires.

Toujours est-il que cette "méthode" proposée par la Commission fut jugée "mauvaise, dangereuse et aberrante" par le ministre français de l'agriculture, reprenant les termes employés par le Président Pompidou lui-même quelques jours plus tôt. M. Michel Cointat, le plus dur dans ses critiques, a élevé deux objections majeures:

- 1°) On ne peut pas, pour reprendre ses termes, "découper l'agriculture en rondelles mathématiques". L'analyse "technocratique" du vice-président de la Commission condamne "à la mendicité" 85 % des exploitations. Les solutions à retenir pour relever le niveau de vie des paysans doivent être "bonnes" pour tous.

- 2°) Les aides directes aux agriculteurs vont à l'encontre de la politique agricole conduite par les Six depuis dix ans.

Quelle méthode, pour sa part, propose M. Cointat ? Il convient, en premier lieu, par les prix d'encourager les productions de qualité. Il faut en second lieu améliorer certaines organisations de marche et, à ce sujet, les Ministres français a fait des suggestions précises

concernant l'aviculture et les fruits et légumes. Il est nécessaire en troisième lieu de mieux hiérarchiser les prix agricoles, de façon à encourager les productions qui doivent l'être (productions animales) par rapport aux productions végétales dont les prix sont déjà suffisamment élevés. Enfin, la réglementation de l'Europe Verte doit être complétée par toute une série d'organisations de marché : viande de mouton, alcool, pommes de terre, etc. Ces quatre orientations doivent permettre d'assurer une progression équitable du revenu des agriculteurs.

La "méthode" française, une approche économique du problème, est sans doute logique et produirait des résultats satisfaisants ... mais sans doute insuffisants. En outre, le principe de la hiérarchisation, bon en soi, risque de se heurter très vite aux réalités politiques européennes. Le niveau du prix du blé, par exemple, qui apparaît largement suffisant aux Français, est beaucoup trop bas pour les Allemands. De durs arbitrages auraient peut-être été possibles, dans le passé, au nom de la spécialisation de production dans la Communauté. Mais personne n'en a voulu, pas plus les Français que les autres Etats membres, hier comme aujourd'hui d'ailleurs. Il est donc très difficile d'imaginer que la structure actuelle des prix - déjà corrigée dans le sens souhaité par Paris en Mars - puisse être sensiblement modifiée.

Mais si la thèse française était acceptée, elle risquerait finalement d'introduire dans la politique agricole des "compensations régionales", c'est-à-dire "nationales"; plusieurs ministres ont évoqué cette idée la semaine dernière. Elle reviendrait à dire: soit, le prix du blé actuel ne doit pas être modifié, mais en Allemagne par exemple, pour de multiples raisons politiques, économiques ou régionales, une "compensation" s'impose.

Toutes ces "compensations" peuvent fort bien s'apparier aux aides directes proposées par la Commission (et qui pourtant seraient accordées aux producteurs et non aux produits). Mais la confusion est facile, surtout si la recherche, et c'est la raison pour laquelle l'attaque de M. Cointat a été si vive. Reste à savoir si les Six pourront échapper, à la mise en oeuvre d'aides ou de compensations venant s'ajouter aux prix, ceci à cause de deux problèmes (que la "méthode" de M. Cointat ne résout d'ailleurs pas) :

- 1°) L'adhésion britannique. Londres, pendant les cinq ans de la période de transition durant laquelle il faudra aux Anglais faire un effort important pour combler la marge qui les sépare des prix européens, n'acceptera sans doute pas une augmentation de ceux-ci. Mais il est totalement exclu de maintenir pendant cinq ans les prix à leurs niveaux actuels, surtout dans une économie aussi inflationniste. Il faudra bien trouver pour les agriculteurs une source complémentaire de revenus.

- 2°) La réévaluation du mark. Elle est tenue pour acquise par tout le monde, à plus ou moins brève échéance. Les paysans allemands n'accepteront jamais de voir leurs prix agricoles diminuer - pour rester au

niveau des prix européens - à moins, justement, d'obtenir des compensations sous d'autres formes. Et l'on retrouve les "compensations nationales".

C'est en ces termes que se présente le dossier agricole à la veille des vacances. Malmenée par les événements monétaires, soumise à l'épreuve de l'adhésion, portant en elle-même les fruits de ses propres excès ou de ses propres erreurs, la politique agricole commune a bien peu de chances de rester intacte. Quand la situation monétaire européenne sera assainie, les choses seront sans doute plus claires, à défaut d'être plus simples.

Seule décision positive du Conseil la semaine dernière : l'adoption du règlement instituant le Marché Commun du houblon, qui intéresse essentiellement l'Allemagne.

REDUIRE LA "DEPENDANCE ENERGETIQUE" DES SIX. - Trois nouvelles mesures de politique énergétique ont été proposées le 24 juillet par la Commission des Communautés européennes au Conseil de Ministres en vue d'accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Communauté, sécurité dont la fragilité avait été démontrée, s'il en était encore besoin, par les événements de Téhéran et de Tripoli à la suite desquels les principaux pays fournisseurs de pétrole brut de la Communauté ont scellé leur front commun. La Commission, à l'époque, ne voulut pas, en prenant position, gêner les grandes sociétés pétrolières dans leurs négociations avec les pays producteurs. Mais dès que les nouveaux accords sur les prix brut eurent été signés, elle a tenu d'importantes réunions avec les hauts fonctionnaires chargés dans les Six pays membres des problèmes de l'approvisionnement énergétique afin de mettre au point toute une série de mesures à soumettre au Conseil.

- 1°) Une première proposition transmise au Conseil tend à porter de 65 à 90 jours de consommation courante, le volume du stockage obligatoire imposé aux producteurs de brut et de produits pétroliers. Cette augmentation avait déjà fait l'objet d'une recommandation de la part de l'OCDE; mais la proposition de la Commission veut en faire une obligation. Parallèlement, la Commission favorise des études en vue du perfectionnement techniques des méthodes de stockage, notamment dans des cavernes;

- 2°) La deuxième proposition de la Commission préconise la création de nouvelles sources de financement pour la construction de centrales nucléaires : la Commission estime, en effet, qu'en contribuant dans une plus large mesure à la production d'électricité, l'énergie nucléaire peut réduire la dépendance excessive de la Communauté à l'égard des importations d'énergie, en provenance des pays tiers. Or, la mise sur pied rapide d'équipements importants dans le domaine nucléaire rencontre des difficultés financières notables, les investissements nécessaires étant extrêmement lourds, même si, dans leur exploitation, les centrales nucléaires sont aujourd'hui considé-

rées comme étant parfaitement compétitives par rapport aux centrales thermiques classiques. La Commission propose donc l'application de l'art. 172, alinéa 4, du Traité d'Euratom qui permet de recourir aux emprunts pour le financement des recherches ou des investissements de l'industrie atomique. Le produit de ces emprunts doit servir à l'octroi, aux conditions du marché, de prêts communautaires remboursables, destinés à financer les projets d'investissement de l'industrie nucléaire. La première autorisation relative à l'émission de ces emprunts s'appliquerait à la période allant de la date de décision du Conseil jusqu'à la fin de 1972 et porterait sur un montant maximal de 100 millions d'unités de compte, ce qui permettrait de financer pour partie deux grandes centrales de 1.000 MWe chacune en France et en Allemagne (cf. p.42).

- 3°) Dans le domaine pétrolier, la Commission propose enfin l'extension du statut de l'entreprise commune au sens du Traité d'Euratom à certaines activités des sociétés de l'industrie des hydrocarbures. Il s'agit notamment d'activités liées à la recherche et à l'exploration de gisements d'hydrocarbures, aux transports et au stockage qui comportent des risques élevés et nécessitent des investissements particulièrement importants. Dans ces domaines, les sociétés de la Communauté ne bénéficient pas toujours des mêmes avantages - surtout fiscaux - que ceux réservés aux grandes sociétés internationales dans leurs pays d'origine. La Commission se refuse cependant de lier l'octroi du statut de l'entreprise commune au caractère "communautaire" des sociétés; ce qui compte pour elle, c'est uniquement le service économique que les sociétés en question sont en mesure de rendre à l'approvisionnement énergétique de la Communauté et à la sécurité de cet approvisionnement. La nationalité des sociétés ne joue donc, en principe, aucun rôle.

C'est le Conseil qui, sur proposition de la Commission, aura à décider de l'octroi à une société du statut de l'entreprise commune ainsi que des avantages que comportera ce statut, de la participation financière éventuelle de la Commission aux activités en cause. Les avantages peuvent notamment prendre la forme d'allègements fiscaux, de prêts d'investissements à taux d'intérêt de faveur, de garanties, de prêts, etc.

M. Haferkamp, Vice-Président de la Commission, qui est plus particulièrement responsable de la politique énergétique commune, espère que les nouvelles propositions pourront être approuvées assez rapidement par le Conseil. Il a annoncé qu'avant la fin de l'année, la Commission présentera de nouvelles propositions de politique énergétique, notamment en ce qui concerne les relations commerciales et autres entre la Communauté et les principaux pays fournisseurs de pétrole brut.

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT.- Une politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement est esquissée dans un document de la Commission et sur la base duquel l'Exécutif s'apprête à entrer en contacts avec les gouvernements des six pays

membres et des pays candidats à l'adhésion en vue de la définition de mesures concrètes à entreprendre au niveau communautaire. La Commission considère l'amélioration et la sauvegarde de la qualité de la vie comme l'une des tâches majeures. Elle estime que la protection de l'environnement exige l'adoption de réglementations aptes à réduire les risques des nuisances et devant être prises afin d'éviter des distorsions de la concurrence. Cette politique de l'environnement posera des problèmes liés à l'aménagement du territoire, de la défense des biens d'intérêt commun, et plus généralement de la lutte contre les nuisances. La Commission préconise un programme général d'actions qui devrait notamment comprendre l'institution au niveau communautaire de prescriptions visant à diminuer ou à éliminer les risques que comportent les pollutions ou les nuisances pour la santé et le bien être de l'homme, ainsi que l'organisation, à partir des installations nationales existantes, d'un réseau communautaire d'observation des pollutions de l'eau, de l'air et du sol. Il faudra également envisager la création d'un centre commun de traitement de ces observations, ensemble d'actions qui exigent la mise en oeuvre d'un programme coordonné de recherches et la participation financière éventuelle de la Communauté.

La Communauté devrait d'autre part être habilitée à participer, en tant que telle, aux travaux d'organisations internationales visant à préserver les richesses naturelles mondiales et à éviter des entraves au commerce international. L'étude systématique et approfondie des problèmes relatifs à la protection de l'environnement serait à confier à un Institut européen de l'environnement. Selon la Commission, ce sont les dispositions de l'art. 235 du Traité de la CEE qui devraient permettre à la Communauté d'entreprendre l'ensemble de telles actions impliquant la nécessité, pour la Communauté, de pouvoir édicter des dispositions directement applicables dans chaque Etat membre, dispositions qui, une fois adoptées, se substitueraient aux dispositions nationales existantes ou rempliraient des vides dans les législations nationales.

Cependant, sans attendre la mise en oeuvre de ce cadre général d'actions, la Commission souhaite faire réaliser une série d'actions prioritaires qui présentent une urgence particulière, à savoir : (1) la réduction de la concentration de certains polluants parmi les plus dangereux dans l'air et dans l'eau; (2) la réduction de la pollution provoquée par l'usage de certains produits commercialisés et par des substances résultant des productions industrielles; (3) la mise en oeuvre d'un programme coordonné de recherche sur les polluants en vue d'établir des critères, indices et normes; (4) l'aménagement des espaces du milieu naturel (dans le Rhin, le bassin méditerranéen et la Mer du Nord notamment); (4) la réalisation enfin d'études de base sur l'environnement.

LES NEGOCIATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE JAPON.- Ces négociations suspendues dernièrement (cf. N° 622 p. 6) en raison des difficultés rencontrées dans la recherche d'un accord sur la clause

de sauvegarde, devraient également être étendues aux produits de la CECA, c'est-à-dire notamment l'acier. A cet effet, la Commission a demandé aux gouvernements des Etats membres l'autorisation de préparer un accord devant permettre à l'industrie sidérurgique de la Communauté de pouvoir bénéficier, comme tous les autres secteurs industriels, de la clause de sauvegarde. Le Traité de la CECA ne prévoit point leur autonomie dans ce domaine pour ce qui concerne le charbon et l'acier, mais à maintes occasions déjà (par exemple lors du "Kennedy Round" et à l'occasion des négociations avec l'Autriche), les gouvernements des six pays membres avaient chargé la Commission de mener, en leur nom, de telles négociations pour les produits CECA.

L'intérêt des sidérurgistes des Six s'explique aisément si l'on tient compte de la concurrence grandissante que leur fait l'acier japonais non seulement sur le marché commun de l'acier mais également sur les marchés à l'exportation traditionnels de la sidérurgie européenne. De 221.000 tonnes en 1968, les livraisons japonaises d'acier sur le marché commun sont montées à plus d'un million de tonnes en 1970. La concurrence qui se fait de plus en plus vive, pourrait d'ailleurs s'aggraver encore lorsque l'accord d'autolimitation conclu en 1967 avec les Etats-Unis au sujet des livraisons européennes et japonaises d'acier sur le marché américain aura été prorogé, car alors la tentation sera grande, pour la sidérurgie japonaise, de diriger vers les Six les disponibilités supplémentaires résultant de la limitation des livraisons sur le marché américain.

PROGRAMME DE POLITIQUE INDUSTRIELLE DANS LE SECTEUR TEXTILE.-

La Commission vient de transmettre au Conseil des Six un document d'ensemble concernant la politique à conduire dans le secteur textile, et devant permettre aux industries de la Communauté "d'atteindre un degré suffisant de compétitivité dans une perspective d'ouverture graduelle du marché communautaire". C'est la première industrie à laquelle la Commission s'attache de façon aussi détaillée, justifiant cette priorité par les problèmes qui se posent dans ce secteur, tant à l'intérieur de la CEE que dans les rapports de celle-ci avec les pays tiers et notamment avec les pays en voie de développement (à la suite notamment de la mise en vigueur le 1er juillet dernier des préférences tarifaires généralisées - cf. N° 622 p. 9).

La Commission analyse d'abord la situation de l'industrie textile européenne et son rôle au cours des dernières années dans l'économie communautaire : rôle très important, surtout dans certaines régions. L'industrie textile représente en effet un chiffre d'affaires de 13,4 milliards de dollars, soit 9 % de la production industrielle des Six, et emploie 3.160.000 personnes (11,8 % de la main d'oeuvre industrielle communautaire). Les exportations s'élèvent à 2.974 millions de dollars (7,5 % des exportations européennes totales), ses importations à 2.748 millions de dollars (7 % des importations totales). Selon la Commission, cette industrie gardera une place im-

tante, surtout dans certaines régions à caractère mono-industriel, ou elle demeurera essentielle à l'équilibre économique, aussi longtemps que les structures de ces mêmes régions n'auront pas évolué. Toutefois, souligne la Commission, l'avenir du secteur textile est lié à la mise en oeuvre de certaines actions de la part des industriels eux-mêmes ainsi que des pouvoirs publics.

Les entreprises, souligne la Commission, devront poursuivre, voire accélérer, le mouvement de restructuration déjà amorcé pour élever leur productivité et être suffisamment compétitives, même dans un marché de plus en plus ouvert aux importations en provenance des pays tiers, notamment des pays en voie de développement. Cette restructuration devra être conçue en fonction des exigences technologiques imposées par les progrès rapides de la science et de la recherche. Quant aux pouvoirs publics, ils devront faire en sorte que cette restructuration se produise sans heurts, tout en éliminant les inconvénients de caractère social et régional qui pourraient en découler. Certaines interventions resteront nationales, mais la Communauté pourrait agir tant au plan général qu'au plan sectoriel. Au plan général, il faudrait, selon la Commission poursuivre toutes les actions susceptibles de donner au marché de la Communauté les mêmes avantages que l'on retrouve dans un marché national. C'est ainsi qu'il faudrait en particulier, assurer à l'industrie textile des sources adéquates de financement. En ce qui concerne les actions spécifiques, la Commission fait les suggestions suivantes :

- 1°) Mise en oeuvre d'une politique commerciale pour concilier l'ouverture progressive du Marché de la Communauté avec les exigences de l'adaptation du secteur textile. Ces deux opérations - ouverture et restructuration - se feraient progressivement, échelonnées dans un plan à moyen terme. L'ouverture du marché serait évidemment soumise à la condition que soit respectée, sur le marché mondial, une série de règles garantissant une concurrence loyale. La Commission suggère donc un rythme d'élargissement des préférences tarifaires au cours des cinq prochaines années, et des critères d'abandon progressif des restrictions quantitatives.
- 2°) Orientation des aides nationales.
- 3°) Coordination de la recherche individuelle et collective et, par ailleurs, application de "contrats de développement" au secteur textile (dès que le Conseil en aura approuvé les modalités).
- 4°) Action efficace du Fonds Social Européen, aussi bien par des interventions de reconversion interne que par des interventions de recyclage de la main d'oeuvre vers d'autres secteurs d'activité. Le rythme de dégagement de la main d'oeuvre du secteur textile est de 30.000 à 40.000 personnes par an dans la CEE.
- 5°) Action en faveur de certaines régions dans le cadre de la politique régionale (encore à mettre en oeuvre).

- 6°) Encouragement à la création d'un Centre Commun de conjoncture, instrument indispensable - dans un secteur très sensible à la conjoncture et la mode - sur le plan des investissements, de la production et de l'approvisionnement.

- 7°) Intervention de la Banque Européenne d'Investissement pour rendre plus efficaces certaines de ces actions.

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR L'ECONOMIE DE LA CEE.- La Commission Européenne vient de publier son second rapport trimestriel de l'année 1971 sur la situation de l'économie du Marché Commun, venant compléter les "notes rapides", analysées dans le n° 622 p. 11. Elle y souligne que si, au cours des derniers mois, l'activité économique n'a guère reçu d'impulsions en provenance de l'extérieur, la vive expansion de la demande intérieure, en particulier de la consommation privée, a cependant entraîné une croissance accélérée de la production. Dans la plupart des pays membres, le marché de l'emploi ne s'est guère détendu. La pression des coûts est demeurée forte, entraînant une hausse des prix de plus en plus vive, tant au stade de la production qu'au niveau de la consommation. La balance commerciale de la Communauté a marqué une légère tendance à la détérioration, du fait d'un afflux considérable de capitaux à court terme, notamment d'origine spéculative, les réserves d'or et de devises des autorités monétaires se sont accrues à un rythme exceptionnellement rapide, contribuant ainsi à une nette expansion de la liquidité interne.

Les perspectives : Il est trop tôt, souligne la Commission, pour évaluer l'incidence de la flottaison du mark et du florin, sur le commerce extérieur, en ce qui concerne tant le volume des transactions que les prix. Si les cours devaient dépasser sensiblement les marges de fluctuation initiales (ce qui est le cas pour le mark), on devrait assister à une certaine amélioration de la balance des paiements courants de la RFA et des Pays-Bas, et à une légère détérioration des balances des autres Etats membres. Si l'on suppose par ailleurs, que la flottaison ne sera "que de courte durée" (mais où s'arrête cette notion ?) les répercussions sur le commerce avec les pays non membres et les échanges intracommunautaires seront sans doute très limitées et largement recouvertes par l'incidence d'autres données macro-économiques sur les flux de biens. Aussi, estime la Commission, l'évolution des exportations globales de la Communauté vers les pays non membres devrait - étant donné les perspectives meilleures de la conjoncture mondiale - reprendre une orientation nettement ascendante. L'élément déterminant de l'évolution conjoncturelle durant le second semestre restera la vigoureuse expansion de la consommation privée et, dans quelques pays de la Communauté, la vive croissance des investissements des entreprises. Les revenus disponibles des ménages continueront, en effet, d'augmenter fortement dans tous les pays membres. En outre, dans certains de ceux-ci, le taux d'épargne pourrait diminuer, essentiellement sous l'effet de la hausse rapide des prix. Les conditions d'équilibre resteront précaires dans tous les pays membres, conclut la Commission. En raison de la forte poussée des coûts, il n'y a, en par-

ticulier pas lieu de prévoir, d'ici la fin de l'année, un ralentissement prononcé de la hausse des prix. La balance commerciale de la CEE accusera sans doute une légère tendance à la détérioration. Par contre, on peut espérer que l'afflux de capitaux à court terme en provenance des pays tiers prendra beaucoup moins d'ampleur ou fera même place à un mouvement inverse.

Dans son analyse pour chaque état membre, la Commission fait les remarques suivantes :

- 1°) Allemagne : Au début de l'été, l'évolution économique restait caractérisée par un important excédent de la demande et une détérioration du climat des prix. La hausse des salaires demeurant rapide, la poussée des coûts salariaux était toujours très vive, et les prix ont largement utilisé les marges disponibles pour une augmentation de leurs prix de vente. Une tendance à la détente s'est néanmoins manifestée sur le marché de l'emploi.

- 2°) France : Une vive expansion de la demande intérieure, notamment de la consommation privée, et un développement rapide de la production et de l'emploi, telles étaient au début de l'été, les traits dominants de la conjoncture française. Comme la hausse des coûts et des prix se poursuivait à un rythme rapide, l'équilibre extérieur demeurait fragile, en dépit d'une croissance soutenue des exportations.

- 3°) Italie : Pendant les premiers mois de l'année, l'activité économique a été faible dans l'ensemble, tout en présentant de nettes différences d'un secteur à l'autre. Les troubles sociaux enregistrés depuis un an et demi ont entraîné non seulement de nouvelles pertes de production, mais aussi un ralentissement de plus en plus marqué de l'expansion de la demande. Le climat conjoncturel a subi, de surcroît, l'incidence des tendances persistantes à la recession observées dans le secteur de la construction.

- 4°) Pays-Bas : La pression de la demande sur les ressources est restée vive pendant les derniers mois, tandis que la poussée des coûts salariaux s'est nettement accentuée vers le milieu de l'année. La hausse des prix intérieurs s'est poursuivie à un rythme d'autant plus rapide que les produits importés n'ont cessé d'enchérir, ce qui a d'ailleurs contribué au maintien d'un déficit important de la balance des paiements courants.

- 5°) Belgique : Après la disparition des facteurs exceptionnels qui avaient temporairement contribué à soutenir l'activité économique au début de 1971, il semble que les tendances au ralentissement de la progression de la demande globale aient de nouveau prévalu au printemps. La pression sur les coûts s'est cependant maintenue; elle affectera sérieusement l'évolution des prix au cours des prochains mois.

- 6°) Luxembourg : Une meilleure orientation de la demande étrangère et un certain ralentissement de la progression de la demande intérieure ont caractérisé l'évolution récente de la conjoncture. La hausse excessive des prix restera le problème prioritaire.

LA COMMISSION PROPOSE LE DOUBLEMENT DES FRANCHISES AUX

FRONTIERES.- Pour "rendre de plus larges couches de la population conscientes de la réalité du Marché Commun" la Commission Européenne vient de suggérer aux Etats membres de doubler le montant des franchises fiscales accordées aux habitants de la Communauté qui voyagent d'un état membre à l'autre (les premières facilités avaient été accordées par le Conseil en 1965). Le plan d'union économique et monétaire en prévoit d'ailleurs l'élargissement progressif.

La Commission propose donc de: (1) doubler la franchise fiscale, actuellement de 75 dollars pour les adultes (20 \$ pour les enfants); (2) doubler également les franchises sur les accises (tabac, café, vins et alcools); (3) supprimer complètement les limites quantitatives pour le thé et le parfum.

Les frontaliers et les travailleurs frontaliers se verraient également accorder des franchises minima, s'élevant respectivement à un tiers et un cinquième des franchises normales. Par contre les franchises aux frontières extérieures de la Communauté ne seraient pas modifiées (25 dollars actuellement).

Enfin, dans la limite de ces franchises, la Commission suggère de supprimer toute obligation de déclaration par les voyageurs de même que le contrôle de la "carte verte" d'assurance automobile.

E U R O F L A S H

- P. 18 - ASSURANCES - Allemagne: Participation accrue de SCHWEIZERISCHE RÜCK dans MAGDEBURGER FEUER; Succursale à Aachen pour ASSICURAZIONE DI MILANO. Belgique: Bureau commun à Bruxelles pour ASSICURAZIONI GENERALI et AETNA LIFE & CASUALTY. USA: AMFAS GROEP cède ses intérêts dans MISSION EQUITIES.
- P. 19 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Les fondateurs de OKALZENKER; MAARS (Cologne) est d'origine hollandaise. Autriche: INTERFORMBAU (Munich) s'installe à Salzbourg. Belgique: Les actionnaires de REPALO. Congo: TRABEKA (Bruxelles) cède son contrôle sur SAFRICAS; France: Filiale à Marseille pour AUXILIAIRE D'ENTREPRISES; Les fondateurs de NOVIM. Pays-Bas: Filiale à Sliedrecht pour BOS KALIS WESTMINSTER DREDGING; Association LYNTON HOLDINGS/GRONTMIJ.
- P. 20 - CHIMIE - Allemagne: ERNST JUNG (Hambourg) absorbe une filiale; SAARBERGWERKE négocie la cession de sa participation dans HARNSTOFF & DÜNGEMITTELWERK. Belgique: Les fondateurs d'INDUSERVICES. France: SAARBERGWERKE négocie la cession de sa participation dans AMMONIAC SARRO-LORRAIN; Fondation définitive de COMURHEX. Italie: Association S. I. R. /RUMIANCA à Cagliari.
- P. 22 - COMMERCE - Allemagne: FUNDING CORP. (Luxembourg) est majoritaire dans SCHANTUNG HANDELS. Pays-Bas: Filiale à Waalwijk pour COMPTOIR DES NOUVEAUTES MONDIALES (Marseille).
- P. 22 - CONSEIL - Belgique: Participation de STE DE PRAYON dans MECHIM. France: Succursale à Paris pour MODERN TECHNICAL SERVICES (Bruxelles).
- P. 23 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France: Modalités de la fusion DASSAULT/BREGUET.
- P. 23 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - France: MYRRA s'apprête à passer sous contrôle américain; Les fondateurs d'UNION D'ENTREPRISES ELECTRIQUES REGIONALES.
- P. 24 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: K.S.B. devient actionnaire d'ALBERT SEMPELL. Autriche: SCHWEGLER (Hambourg) s'installe à Vienne et la filiale à Düsseldorf du groupe américain VENDO en fait de même. Belgique: Expansion de COENRAETS par WESTLAND AIRCRAFT; Succursale à Bruxelles pour WAUKESHA MOTOR. France: Filiale commune S. C. A. C. /ETS R. LEYX; Fondateurs allemands pour EDLER VON GRAEVE; Dissolution de SPERRY EUROPE CONTINENTAL. Grande-Bretagne: Accord PIGNONE SUD/WILLIAM BAILEY (Manchester); Filiale à Croydon pour la firme allemande KLINGSPOR. Italie: Filiale commune SEALED MOTOR CONSTRUCTION/LOWARA PUMPE;

Accord TERMOMECCANICA ITALIANA/STAL REFRIGERATION. Pays-Bas: La firme suisse JENNY & CARIBBEAN se donne une filiale; RUSTON PAXMAN DIESELS conclut de nouveaux accords de représentation; Filiale à Amsterdam pour ASEA.

- P. 27 - CUIR - Allemagne: DORNDORF SCHUHFABRIK fusionne avec BELLA. France: BALLY (Zurich) réorganise ses intérêts.
- P. 28 - EDITION - Allemagne: HEINRICH BAUER prend une participation dans HEIM & WELT. France: Fusion IMPRIMERIE VILLAIN/IMPRIMERIE DES ARTS & MANUFACTURES; TULSA et JOHNNY HALLYDAY MUSIC fusionnent. Pays-Bas: Filiale à Amsterdam pour HACHETTE.
- P. 28 - ELECTRONIQUE - Allemagne: Remise en cause de la coopération pour les ordinateurs entre SIEMENS et AEG TELEFUNKEN, lequel négocie avec NIXDORF. Australie: Filiale à Sydney pour HARTMANN & BRAUN. Autriche: Intérêts allemands dans LORENZ DATENSERVICE. France: Prochaine création de NATIOSERVICE INFORMATIQUE; Accords FRANCAISE DE CADRANS/CIE DES COMPTEURS. Italie: Accords 3 M ITALIA/OPTIMISATION ITALCENTRO; OLIVETTI devient actionnaire de DATA MANAGEMENT. Pays-Bas: VEENMAN KANTOOR-MACHINES se donne une filiale NIXDORF.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: Les fondateurs de ASIEN-PAZIFIK BANK; Nouvelle majorité pour BAYERISCHE WIRTSCHAFTSBANK; WESTFALENBANK a le contrôle absolu de POENSGEN, MARX & C°. France: Deux filiales nouvelles pour BANQUE DE L'INDOCHINE; Fusion UNION BORDELAISE/SOMICA; Les fondateurs de CICOBAIL SA, IMMOBAIL BTP SA et ESSOR SA; Actionnaire suisse pour STE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT CIVIL INDUSTRIEL & COMMERCIAL. Luxembourg: Les fondateurs d'EUROPCO, INTERLASCO HOLDING, I.I. C° SA, INTERMET SA et P.I.A. HOLDING; Nouveau contrôle pour FINANCIA FRANCE HOLDING; Nouvel actionnaire dans INVESTISSEMENTS CHAMBORD. Suisse: Filiale à Genève pour BANQUE DE BRUXELLES et à Zug pour le groupe hollandais PON'S.
- P. 34 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: ANDACO passe sous le contrôle de J.J. DARBOVEN. France: Nouveau contrôle sur GENERALE DE GRANDE PECHÉ; Structure d'accueil pour les sociétés STENVAL, PREVAL et GENVRAIN. Italie: MONTEDISON a le contrôle absolu de PAVESI; Accords PIERREL/TERME DI MONTECATINI. USA: Les accords NOILLY PRAT (Marseille) avec BROWN-FORMAN.
- P. 36 - METALLURGIE - Allemagne: Fusion d'intérêts communs à OTTO WOLFF et THYSEN; Association LANDENBERG KUPFER/WILLIAM PRYM; Prochaine usine pour le groupe TOYO BEARING (Tokyo); MANNESMANN crée deux filiales et fusionne trois affiliées. Belgique: FINAMETA (Rodange) s'installe à Bruxelles. France: Fusion FORAGE INDUSTRIEL/DESCAMPS LE CARRE & CIE. Italie: Filiale commune HEIN, LEHMANN/FELICE SCHIAVETTI.

- P. 38 - PETROLE - Algérie: Création de TOTAL ALGERIE. Autriche: Association E.N.I./ÖSTERREICHISCHE MINERALÖL. Grande-Bretagne: Participation de GELSENBERG au consortium BALL & COLLINS.
- P. 39 - PHARMACIE - Allemagne: ANDREAE-NORIS ZAHN absorbe deux filiales.
- P. 39 - PLASTIQUES - Allemagne: Nouvelle filiale à Kempen pour la société belge DUMONT-WYCKHUYSE. Danemark: Association PECHINEY-SAINT-GOBAIN/LONZA/KEMANORD. Italie: Concentration commerciale entre SORDELLI et PLAS-VA.
- P. 40 - PUBLICITE - France: Les fondateurs de MORDACQ, RUDER & FINN.
- P. 40 - TEXTILES - Allemagne: BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK négocie le renforcement du contrôle sur S.W.A. Pays-Bas: Filiale à Enschede pour DUBIN-HASKELL-JACOBSON (Berlin); TRICOTBEST est maintenant sous contrôle allemand.
- P. 41 - TOURISME - Belgique: CERESTAUR est filiale commune de WAGONS-LITS et NESTLE. France: Les fondateurs de HOTEL CONCORDE LA FAYETTE; JACQUES BOREL négocie le contrôle de FRANCAISE DES DRUGSTORES.
- P. 41 - TRANSPORTS - France: TRANSPORTS WEISS (Strasbourg) passe sous le contrôle de SANARA (p. 25). Italie: S.E.S. devient actionnaire de TRAGHETTI DELLO ADRIATICO.
- P. 42 - VERRE - Belgique: S.N.I. négocie le contrôle de CRISTALLERIES DU VAL SAINT LAMBERT.
- P. 42 - DIVERS - Allemagne: ENEL (Rome) associé à la filiale de réacteurs à haute puissance entre EDF et RWE. France: ENEL associé à la filiale de gestion d'énergie atomique entre RWE et EDF; Intérêts suédois dans WEIBULL FRANCE (installations de stockage agricole).
-

ASSURANCES

(623/18) Le groupe de Zurich SCHWEIZERISCHE RÜCKVERSICHERUNGS AG (cf. n° 607 p.15) a porté de 25 % à 46 % - il lui en a coûté DM. 10 millions - sa participation directe et indirecte à Hanovre dans la compagnie "Incendie" MAGDEBURGER FEUERVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG (cf. n° 594 p.13), en reprenant notamment la participation minoritaire (cf. n° 602 p.15) qu'y détenait le groupe BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG (Francfort et Berlin).

(623/18) Lié en République Fédérale depuis 1969 par un accord de représentation réciproque avec son homologue d'Aix-la-Chapelle AACHENER & MÜNCHENER VERSICHERUNG AG (cf. n° 607 p.15), le groupe d'assurances et réassurances "générales" et "vie" de Milan CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO SpA (cf. n° 573 p.23) a installé auprès de celle-ci une succursale dont elle a confié la direction à MM. R. Schmidt, H. Gies, H. Schwach et K. Runte.

Fondé en 1825 et présidé par M. Giuseppe Pella, le groupe MILANO (capital de Li. 6 milliards) a encaissé en 1970 en Italie et à l'étranger pour plus de Li. 61,24 milliards de primes et accessoires - la seule compagnie mère totalisant Li. 45,06 milliards (dont 37,64 milliards dans la branche "I.A.R.D."). Ses principales filiales ou affiliées dans le seul secteur des assurances sont : CIA LOMBARDA DI ASSICURAZIONI SpA (Milan), TICINO VITA SA (Lugano et Zurich/Suisse), LA FRIBOURGEOISE, GENERALE D'ASSURANCES SA (Fribourg/Suisse), CIE D'ASSURANCES REUNIERISQUES DIVERS SA (Paris) et C.A.R. VIE SA (Paris).

(623/18) Le groupe américain d'assurances multirisques AETNA LIFE & CASUALTY C° de Hartford/Conn. (cf. n° 618 p.34) a renforcé les liens déjà anciens (cf. n° 344 p.17) avec le groupe ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA SpA de Rome (cf. n° 619 p.14) en installant à Bruxelles une représentation commune chargée du placement, dans l'ensemble du Marché Commun, des contrats d'assurances "Vie" et "Pension" des deux partenaires.

(623/18) Le groupe d'assurances et réassurances de Rotterdam AMFAS GROEP N.V. (cf. n° 595 p.13), qui a encaissé Fl. 320 millions de primes en 1970 (dont Fl. 186 millions dans la branche "Vie"), s'est défait pour Fl. 28 millions de sa participation de 19 % aux Etats-Unis dans le holding MISSION EQUITIES CORP. (cf. n° 475 p.16), contrôlant la compagnie d'assurances MISSION INSURANCE C° (Los Angeles/Cal.).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(623/19) Une association pour la production à Kamen-Süd de maisons individuelles préfabriquées a été négociée entre les entreprises allemandes OTTO KREIBAUM, GES. FÜR INDUSTRIE BETEILIGUNGEN mbH de Lauenstein/Hannover (cf. n° 619 p.14) et FERTIGHAUSBAU WALTER ZENKER KG (Lüchtringen üb. Höxter). Elle sera sanctionnée par la création d'une filiale paritaire locale, OKAL-ZENKER RAUMZELLEN AG, qui escompte à sa mise en route en 1972 avec 750 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 90 millions.

WALTER ZENKER possède une affiliée en Autriche, ZENKER-HÄUSER GmbH (Veitsch), et partage avec l'entreprise ANTON SCHULTZ & C° KG (Münster) le contrôle de l'entreprise de construction ZENKER-RAUM-ZELLEN AG (Höxter).

(623/19) Spécialiste aux Pays-Bas d'équipements préfabriqués pour l'aménagement intérieur en construction (plafonds acoustiques, gaines équipées pour câblages électriques et climatisation, etc...), l'entreprise MAARS VERLICHTING & INTERIEURSYSTEMEN N.V. (Harderwijk) a installé à Cologne une filiale commerciale et de montage, MAARS GmbH (capital de DM. 0,2 million), gérée par M. Lourens Maars Jr.

(623/19) Créée en 1965 à l'initiative de M. Peter Osrainik, l'entreprise allemande de construction INTERFORMBAU GmbH (München) a installé à Salzburg/Autriche une filiale sous son nom (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. P. Osrainik et Anton Osrainik.

(623/19) La compagnie de portefeuille de Luxembourg STE MUTUELLE MINIERE & INDUSTRIELLE-SOMUMINES SA et sa filiale STE D'ETUDES & DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES & INDUSTRIELLES-SOGEMINDUS (Luxembourg) ont participé pour 40 % à la création, à Bruxelles, de la société immobilière REPALO SA (capital de FB. 1,75 million), dont l'actionnaire majoritaire (60 %) est l'homme d'affaires suisse Léon de Barsy (Crans-sur-Sierre).

(623/19) Filiale commune des groupes de Bruxelles INDUMINES SA (cf. n° 394 p.32) et EGENIM SA (cf. n° 367 p.25), la STE D'ENTREPRISES DE TRAVAUX EN BETON AU KATANGA-TRABEKA SA (Bruxelles) s'est défaita de son contrôle sur la STE AFRICAINE DE CONSTRUCTIONS-SAFRICAS (Kinshasa).

(623/20) Les compagnies de Paris CIE GENERALE D'ASSURANCES I. A. R. D. SA (groupe "DROUOT" - cf. n° 602 p.16), LE PATRIMOINE SA (groupe "DROUOT" - cf. n° 485 p.39), CIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS-CEDIF SA (groupe MANERA SA - cf. n°s 146 p.16 et 616 p.33) et UNION DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES SA (groupe GENERALE OCCIDENTALE SA - cf. n° 603 p.15) ont participé pour 12,5 % chacune à la constitution, à Paris, de l'entreprise de prestations de services immobiliers NOVIM-NOUVELLE ORGANISATION DE VENTE IMMOBILIERE & DE MARKETING SA (capital de F. 400.000), présidée par M. Jean-Louis Dailleux.

(623/20) Le groupe STE 'AUXILIAIRE D'ENTREPRISES SA de Paris (cf. n° 605 p.17) s'est donné une filiale à Marseille, STE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES RHONE-ALPES-MEDITERRANEE-SORMAE Sarl (capital de F. 8 millions), gérée par MM. Robert Guillaume et Roger de Paolis, et lui a fait apport de divers actifs immobiliers et mobiliers (évalués à F. 4,5 millions) comprenant notamment des participations dans la STE RHODANIENNE DE PREFABRICATION-RHOPREFA SA de Meyzieu/Rhône (60 %) ainsi que dans la société civile immobilière LE VAL DE CIMIEZ (Nice/Alpes Mmes).

(623/20) Le groupe néerlandais de génie civil, travaux portuaires et dragages BOS KALIS WESTMINSTER DREDGING GROUP N.V. de Sliedrecht (cf. n° 605 p.15) s'est donné à son siège une filiale de travaux hydrauliques, HYDRO-NAMIC N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par M. Cornelis Stigter.

(623/20) Le groupe de promotion immobilière de Londres LYNTON HOLDINGS LTD (cf. n° 532 p.20) a négocié aux Pays-Bas - à travers la filiale LYNTON NEDERLAND N.V. (Amsterdam) - une association 75/25 avec la filiale à De Bilt HOUDRINGE-MIJ. TOT EXPLOITATIE & ADMINISTRATIE VAN ONROERENDE ZAKEN N.V. (cf. n° 288 p.21) du groupe GRONTMIJ N.V. (cf. n° 579 p.18) pour la réalisation de projets de construction.

Le cadre en sera une filiale commune à De Bilt LYNTON-HOUDRINGE N.V. (capital de Fl. 0,5 million), dirigée par MM. W.J. Velthuysen et C.C. Biggs et avec MM. Maurice Lambert et A.P.T. van Pol pour administrateurs.

CHIMIE

(623/20) Animé par M. Ernst E. Hung, le groupe de produits chimiques et pétrochimiques (vaselines, paraffines, huiles spéciales, etc...) HAMBURGER MINERALÖL-WERKE ERNST JUNG de Hambourg (cf. n° 147 p.26) a rationalisé ses intérêts en absorbant à Hambourg la filiale HAMBURG-PENNSYLVANISCHE OEL GmbH.

(623/21) Le groupe SAARBERGWERKE AG de Saarbrücken (cf. n° 586 p.38) négocie la cession de ses intérêts - déficitaires - dans le secteur chimique en République Fédérale et en France, notamment de ses filiales - communes avec la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S. C. C. SA de Paris (cf. n° 615 p.16) - à Besch/Saar HARNSTOFF- & DÜNGEMITTELWERK SAARLOTHRINGEN GmbH (cf. n° 428 p.19) et à St-Avold/Moselle AMMONIAC SARRO-LORRAIN Sarl (cf. n° 384 p.34).

SAARBERGWERKE est associé 50/10 avec S. C. C. (groupe CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE) dans la raffinerie SAARLAND RAFFINERIE GmbH (capital de DM. 20 millions - cf. n° 481 p.20) de Klarenthal qui fournit notamment en matières premières chimiques et pétrochimiques (naphta) le steam-cracking de Carling/Moselle; il envisage pour le moment de conserver sa participation dans la raffinerie - en cours d'extension à 4,5 milliards de t./an - où il a pour autres associés les groupes français C. F. P. (20 %), ELF ERAP (10 %) et ANTAR (10 %). Le groupe détient d'autre part 60 % de la firme d'ammoniac et engrais HARNSTOFF & DÜNGEMITTELWERK (capital de DM. 25 millions) et 42 % d'AMMONIAC SARRO-LORRAIN (capital de F. 35 millions), en association pour le solde avec la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES.

(623/21) La STE FINANCIERE DES CAOUTCHOUCS-SOCFIN SA d'Ixelles-Bruxelles (groupe HALLET - cf. n° 621 p.14) a participé pour 50 % à la création, à son siège, de la compagnie INDUSTRIAL PROMOTION & SERVICES-INDU-SERVICES SA (capital de FB. 2 millions) qui, présidée par M. Jean-Marie Gille (actionnaire pour 10 %) a pour objet la fabrication de produits oléagineux.

(623/21) De création récente (cf. n° 595 p.34) à Paris pour regrouper des entreprises et organismes français compétents en matière de traitement de l'uranium, la compagnie COMURHEX-STE POUR LA CONVERSION DE L'URANIUM EN METAL & HEXAFLUORURE SA (cf. n° 615 p.30) a porté son capital à F. 28,7 millions pour avoir : 1) absorbé la STE DE RAFFINAGE D'URANIUM S. R. U. SA (Courbevoie/Hts-de-Seine avec usine à Malvezy/Aude), représentant un actif de F. 7,4 millions; 2) reçu de la STE DES USINES CHIMIQUES DE PIERRELATTE SA (filiale à 50,75 % du groupe UGINE KUHLMANN SA - cf. n° 621 p.30) son usine de Pierrelatte (évaluée à F. 30,5 millions); 3) reçu du C. E. A. -COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE des actifs évalués à F. 12,7 millions.

S. R. U. appartenait pour 40 % à SAINT-GOBAIN-TECHNIQUES NOUVELLES SA (groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA - cf. n° 622 p.33), pour 30 % à AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA (groupe public E. M. C. -ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA - cf. n° 520 p.16) et pour 30 % au C. E. A. -tous trois actionnaires de COMURHEX (avec 5 %, 10 % et 34 % respectivement), aux côtés de PIERRELATTE (51%).

(623/21) Animé par M. Nino Rovelli, le groupe S. I. R. -STA ITALIANA RESINE de Milan (cf. n° 602 p.37) a installé, avec le groupe affilié (24 %) de Turin RUMIANCA SpA (cf. n° 609 p.20), une filiale commune à Cagliari, SpA CHIMICA DEL FLUORO SARDO (capital de Li. 10 millions), spécialisée, sous la direction de M. Enzo Vischi, dans le traitement chimique du fluor et de ses dérivés.

COMMERCE

(623/22) Des intérêts américains - MM. Cecil Manus et A. S. Manus (New York), H. B. Turner (Santa Barbara/Cal.) et A. Landa (Palm Beach/Cal.) - portés par la compagnie de portefeuille de Luxembourg FUNDING CORP. SA (capital autorisé de \$ 2,4 millions - cf. n° 571 p.37) sont devenus majoritaires (75%) à Berlin et Hambourg dans la firme d'import-export SCHANTUNG HANDELS AG (cf. n° 616 p.18).

Animée par M. Emile Linder (Hambourg), celle-ci, dont le bilan totalisait 1,129 million fin 1970, demeure affiliée pour 25 % au groupe financier suisse INDUSTRIE & HANDELSBANK ZURICH AG (cf. n° 558 p.25) qui en avait acquis le contrôle début 1970.

(623/22) Animée par M. Henri Sussmann, l'entreprise française d'import-export de produits métallurgiques, plastiques, textiles, cuirs, etc... SA COMPTOIR DES NOUVEAUTES MONDIALES (Marseille/B. du Rh.), a transformé sa succursale aux Pays-Bas (Waalwijk) en filiale sous le nom de C.N.M. FRANCE (HOLLAND) N.V. (capital de Fl. 200.000) et la direction de M. Franz Schön.

CONSEIL

(623/22) Spécialiste en Belgique de l'affinage de zinc et cadmium, d'acide phosphorique et sulfurique, engrais, hydrosulfite de soude, etc... et affiliée à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 620 p.29) ainsi qu'à l'UNION MINIERE SA de Bruxelles (cf. n° 608 p.27), le groupe STE DE PRAYON SA de Prayon-Trooz (cf. n° 590 p.23) s'est assuré une importante participation dans la société d'engineering, conseil et prestations de services technologiques GENIE METALLURGIQUE & CHIMIQUE-MECHIM SA de Bruxelles (cf. n° 502 p.31).

(623/22) Contrôlée par le holding de Nassau/Bahamas FRANTECK INVESTMENT LTD, la firme de conseil et prestations de services techniques MODERN TECHNICAL SERVICES N.V. (Bruxelles) a ouvert à Paris une succursale que dirige M. Edmond Schelk.

La fondatrice a une société-soeur en République Fédérale, MODERN TECHNICAL SERVICES GmbH (Munich).

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(623/23) Une rationalisation des intérêts du groupe DASSAULT dans le domaine de la construction aéronautique se traduira par l'absorption de la STE DES AVIONS MARCEL DASSAULT SA de Vaucresson/Hts-de-Seine (cf. n° 620 p.18) par sa filiale (depuis juin 1967 - cf. n° 416 p.24) BREGUET AVIATION SA de Paris (cf. n° 574 p.30). Transformée en SA DES AVIONS MARCEL DASSAULT-BREGUET AVIATION, celle-ci portera son capital à F. 334,2 millions en rémunération d'actifs évalués, bruts, à F. 2,7 milliards.

Présidé par M. B. C. Vallières, le nouveau groupe escompte pour 1971 un chiffre d'affaires de F. 1,7 milliard - devant atteindre F. 2,5 milliards en 1973 - et emploiera 12.500 personnes à la fabrication d'avions d'affaires ("Mystère 20", "Mystère 10"), de ligne ("Mercure") et militaires ("Atlantic 1150", "Mirage", "Jaguar", "Alpha-Jet").

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(623/23) Disposant depuis 1963 d'une filiale à Rome HI. G. D'ITALIA SpA (cf. n° 224 p.22), la compagnie américaine de relais électroniques pour l'automobile, l'aviation et les fusées spatiales HI. G. INC. (Windsor Locks/Conn.) négocie la prise du contrôle à 80 % (et à terme absolu) de la compagnie française ETS MYRRA SA (St-Maur/Val-de-Marne).

Présidée par M. Serge Gillet, celle-ci emploie une trentaine d'ouvriers à la fabrication de transformateurs et régulateurs de tension.

(623/23) Les groupes de Paris STE CONTINENTALE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA (que contrôle le groupe de Zurich ELEKTRO-WATT ELEKTRISCHE & INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN AG -cf. n° 620 p.20) et CIE GENERALE DES EAUX SA de Paris (cf. n° 615 p.27) se sont donnés une filiale commune (55/45) de portefeuille à Paris, UNION D'ENTREPRISES ELECTRIQUES REGIONALES U.E.E.R. SA (capital de F. 8,5 millions), que préside M. Michel Sacerdote et dirige M. André Glemot, et à laquelle ils ont fait apport de leurs participations dans les entreprises d'installations électriques, ENTREPRISES ELECTRIQUES MORS-JEAN & BOUCHON SA de La Plaine-St-Denis/Seine-St-Denis (94,78 %), ENTREPRISES GARCZYNSKI & TRAPLOIR SA du Mans/Sarthe (70 %) et STE FOURNIE & GROSPAUD SA de Toulouse (40 %).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(623/24) Le groupe de pompes et compresseurs K.S.B. - KLEIN, SCHANZLIN & BECKER AG de Frankenthal (cf. n° 597 p.22) a pris une participation de près de 50 % à Mönchengladbach dans l'entreprise de robinetterie RHEINISCHE ARMATUREN & MASCHINENFABRIK ALBERT SEMPELL KG (cf. n° 386 p.31).

Animée par MM. Albert Sempell et C.H. Hefele qui en conservent le contrôle, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 30 millions et possède une succursale à Bruxelles, K.S.B., qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 532 millions - dont 387,6 millions pour la seule société-mère - possède, directement ou à travers KLEIN PUMPEM GmbH (Frankenthal) et EHRHART & SEHMER MASCHINENFABRIK AG (Saarbrücken) un important réseau de filiales et affiliées à l'étranger.

(623/24) L'entreprise allemande de commerce en gros de machines de bureau à photocopier et reproduire les documents SCHWEGLER VERTRIEBSGESELLSCHAFT FÜR KOPIERTECHNIK mbH (Hambourg) a installé à Vienne une filiale de vente, SCHWEGLER VERTRIEBS-FÜR KOPIER- & DRUCKANLAGEN GmbH (capital de Sh. 0,4 million), gérée par MM. Holger Schwegler, R. Penkwitz, M. Bentz et N. Zuber.

(623/24) La filiale à Düsseldorf VENDO GmbH (cf. n° 393 p.26) du groupe américain de machines automatiques pour distribution de boissons, cigarettes, etc... VENDO C° de Kansas City/Mo. (cf. n° 423 p.29) a installé à Vienne une filiale de distribution, VENDO GmbH (capital de Sh. 0,2 million), dirigée par M. Andreas E. Frenko (Düsseldorf).

Animé par M. E.F. Pierson, le groupe américain a de nombreuses filiales sous son nom en Europe, notamment à Paris, Bruxelles, Milan, Conolio Monferrato/Torino, Madrid, Stockholm, etc... ainsi que divers licenciés, principalement en Grande-Bretagne la filiale JOSEPH SANKEY & SONS LTD (Wellington) du groupe GKN-GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS LTD (cf. n° 610 p.32).

(623/24) Filiale à Genève, à travers WESTLAND ENGINEERS LTD (Yeovil/Sommerset), du groupe WESTLAND AIRCRAFT LTD (cf. n° 619 p.21), principal constructeur de portes automatiques en Grande-Bretagne, la compagnie WESTLAND SA a doublé à FB. 70 millions le capital de sa filiale belge COENRAETS SA de Schaerbeek (acquise en décembre 1969 - cf. n° 544 p.24) afin d'en financer l'expansion.

Disposant de filiales en France (Maisons-Alfort/Val-de-Marne) et aux Pays-Bas (Amsterdam), celle-ci possède trois Divisions respectivement spécialisées dans les portes automatiques, coulissantes ou basculantes ("Portomatic", "Overdoor", etc..) et fermetures industrielles; elle couvre quelque 90 % du marché belge de sa spécialité.

(623/25) Membre du groupe BANGOR PUNTA CORP. de New York (cf. n° 534 p.41), la compagnie WAUKESHA MOTOR C° INC. (Waukesha/Wisc.), spécialisée dans les moteurs, classiques ou diesel, pour machines agricoles, grues et matériels de levage, a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Peter C. Trombley.

(623/25) Récemment constituée à Gennevilliers/Hts-de-Seine au capital de F. 200.000, la STE DE LEVAGE, D'ENTREPOT & DE MONTAGE INDUSTRIELS-SOLEMI SA - spécialisée dans les opérations de manutention de containers - que préside M. Joseph d'Anglejean-Chatillon et dirige M. Robert Leyx, l'a été pour 15 % par les ETS R. LEYX & CIE (Gennevilliers) et pour 85 % par la S. C. A. C. -STE COMMERCIALE D'AFFRETEMENTS & DE COMBUSTIBLES SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 600 p.25) et ses filiales de Puteaux SOGES-STE D'ETUDES & DE GESTION SA (cf. n° 194 p.20), FULTRANS SA (cf. n° 504 p.38), STE FINANCIERE DE GESTION MOBILIERE SA et CIE FRANCAISE DE GESTION & PARTICIPATIONS SA.

La S. C. A. C., dont les principaux actionnaires sont, avec 14,9 %, 10,2 % et 1,8 % respectivement la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. infra "Finance"), la CIE DE MOKTA SA (groupe ROTHSCHILD SA - cf. n° 608 p.27) et CIE OPTORG SA (cf. n° 602 p.19) s'est récemment assurée le contrôle à 51 % (à travers son affiliée à 35,3 % SANARA SA-CIE FLUVIALE & MARITIME DE TRANSPORTS de Strasbourg) de l'entreprise TRANSPORTS A. WEISS (capital de F. 200.000) de Strasbourg qui réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 17,2 millions.

(623/25) Des intérêts allemands portés par M. Eike Edler von Graeve ont été à l'origine de l'entreprise de représentation de machines-outils pour le travail des métaux EDLER VON GRAEVE SA (Villennes-sur-Seine/Yvelines) au capital de F. 100.000 que préside son propre fondateur.

(623/25) Le groupe américain de matériels électroniques et électriques, équipements de bureau, systèmes hydrauliques, machinisme agricole, etc., SPERRY RAND CORP. de New York (cf. n° 591 p.32) a allégé ses intérêts en France en mettant fin aux activités de sa filiale de Paris SPERRY EUROPE CONTINENTAL SA (commerce d'appareils hydrauliques) dont la liquidation a été confiée à M. Roger Larrieu.

Le groupe, qui dispose de nombreux intérêts chez les Six, conserve notamment à Paris une filiale, SPERRY RAND FRANCE SA, et une participation de 27 % dans la STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE SA, où il a pour associé (20%) le groupe RIVAUD & CIE Scs (cf. n° 620 p.23).

(623/26) Filiale commune des groupes publics E.N.I. - ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA de Rome (cf. n° 622 p.26) et FINANZIARIA ERNESTO BREDA SpA de Milan (cf. n° 620 p.30), la compagnie PIGNONE SUD SpA de Bari (cf. n° 589 p.36) a cédé pour dix ans une licence de fabrication de soupapes de régulation pour liquides et gaz à la filiale WILLIAM BAILEY (MANCHESTER) LTD de la compagnie IMPERIAL METAL INDUSTRIES LTD de Londres (groupe I.C.I. - IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD - cf. notamment n° 375 p.34), que celle-ci commercialisera en Grande-Bretagne et dans plusieurs pays étrangers, principalement au Benelux et en Espagne.

(623/26) Animée et contrôlée par M. Walter Klingspor, l'entreprise allemande de machines abrasives, à polir, surfacter, etc... C. KLINGSPOR GmbH-SCHLEIFMITTELWERK (Haigen/Dillkr.) a installé à Croydon/Surrey une filiale commerciale, KLINGSPOR (U.K.) LTD (capital de £ 2.000).

Réalisant avec 400 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 30 millions environ, la fondatrice est sans liens financiers avec la firme de matériels de clicherie, galvanoplastie, etc... GEBR. KLINGSPOR KG d'Offenbach (cf. n° 353 p.22), membre du groupe américain ELTRA CORP. (cf. n° 615 p.27) a travers la filiale D. STEMPEL AG de Franfort (cf. n° 456 p.25) de la compagnie MERGENTHALER SETZMASCHINENFABRIK GmbH (Francfort).

(623/26) L'entreprise britannique d'équipements de chauffage central, pompes, moteurs électriques, etc... SEALED MOTOR CONSTRUCTION C° LTD de Bridgewater/Somerset (cf. n° 575 p.18) a conclu avec son homologue italien LOWARA PUMPE SpA (Montecchio Maggiore/Vicenza) un accord qui se matérialisera par la création, auprès de la seconde, d'une filiale commune (70/30) pour la fabrication, sous licence, des matériels de la première.

Celle-ci, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de £ 4,2 millions, dispose déjà, sur le continent, de filiales S.M.C. en République Fédérale, France et Danemark.

(623/26) Membre à La Spezia/Liguria du groupe public de Rome I.R.I. - ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (cf. n° 621 p.24) à travers le holding FINMECCANICA SpA, l'entreprise de pompes et turbines TERMO-MECCANICA ITALIANA SpA (cf. n° 499 p.24) a négocié un accord avec la compagnie suédoise STAL REFRIGERATION A/B de Noorköping (cf. n° 479 p.22) dont elle obtient la licence pour la fabrication et la vente en Italie de compresseurs à vis pour installations frigorifiques.

Celle-ci est filiale commune de la compagnie suédoise ALFA-LAVAL A/B de Tumba (cf. n° 622 p.24) et de sa compagnie-mère ALLMÄNA SVENSKA ELEKTRISKA-ASEA A/B de Västerås (cf. n° 601 p.23).

(623/27) Membre à Lengnau b. Biel/Berne du groupe suisse d'horlogerie JENNY & CIE AG (Lengnau), l'entreprise JENNY & CARIBBEAN UHREN AG a installé aux Pays-Bas une filiale JENNY & CARIBBEAN (NEDERLAND) N.V. (Kertenhoef) au capital de Fl. 150.000 et dirigée par M. Robert Bootz.

(623/27) Le constructeur britannique de moteurs diesel ("Y.L." et "Ventura") RUSTON PAXMAN DIESELS LTD (Colchester/Essex) a mis fin aux accords de coopération et distribution qui le liaient depuis plusieurs années aux Pays-Bas avec le groupe LINDETEVES-JACOBURG N.V. d'Amsterdam (cf. n° 612 p.18) et y sera désormais représentée par l'entreprise N.V. INGENIEURSBURO J.S. DE ROOS (La Haye).

La firme britannique appartient au groupe GENERAL ELECTRIC LTD de Londres (cf. n° 611 p.28) à travers la filiale RUSTON & HORNSBY LTD de Lincoln (cf. n° 382 p.23).

(623/27) Le groupe suédois de compresseurs, turbines, installations frigorifiques, etc... ALLMÄNA SVENSKA ELEKTRISKA-ASEA A/B de Västerås (cf. supra) a renforcé son réseau commercial chez les Six - des filiales sous son nom à Persan/Val d'Oise, Bruxelles, Milan et Friedberg/Hessen - en installant à Amsterdam une filiale ASEA N.V. (capital de Fl. 1,5 million), dirigée par M. Nils B. Ahlberg et où il est associé à sa filiale de Västerås FÖRENADE ELEKTRISKA A/B (minoritaire).

CUIR

(623/27) Membre du groupe SCHUH-UNION AG de Rodalben (cf. n° 592 p.32), créé fin 1970 sous l'égide de la WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE (Düsseldorf) à la suite de son rapprochement avec l'entreprise de la branche WILHELM SERVAS OHG (Rodalben/Pfalz), la manufacture allemande de chaussures DORN DORF SCHUHFABRIK GmbH & C° KG de Zweibrücken (cf. n° 547 p.25) a rationalisé ses intérêts en absorbant sa filiale locale BELLA FABRIKATIONS- & HANDELS GmbH & C° KG (cf. n° 538 p.22).

(623/27) Le groupe suisse d'articles chaussants C.F. BALLY AG de Zurich (cf. n° 614 p.21) a rationalisé ses intérêts en France au profit de la filiale de Paris STE COMMERCIALE DES CHAUSSURES BALLY SA : après avoir absorbé ses sociétés soeurs de Paris, STE IMMOBILIERE REGINA SA (actifs nets de F. 6,4 millions), de Moulins/Allier, BALLY-MOULINS SA (F. 6,8 millions), de Villeurbanne/Rhône BALLY-LYON SA (F. 5 millions) et de Chambéry/Savoie BALLY-CHAMBERY SA (F. 0,4 million), celle-ci s'est transformée en CHAUSSURES BALLY FRANCE SA et a porté son capital à F. 36,3 millions.

Le groupe suisse, qui dispose de deux autres filiales en France - STE IMMOBILIERE HOLGINA SA (Lyon) et MANUFACTURE DE FORMES SA (Morstel/Isère) - est fortement implanté à l'étranger avec des filiales en Belgique (2), République Fédérale (2), Grande-Bretagne (4), Danemark (1), Autriche (2), Norvège (1), USA (8), Amérique du Sud (Buenos Aires et Rio-de-Janeiro) et Canada (2).

EDITION

(623/28) Le groupe HEINRICH BAUER VERLAG GmbH de Hambourg (cf. n° 611 p.27) a pris à Hanovre une participation de 30 % dans l'entreprise de presse HEIM & WELT VERLAG KG, animée par M. Werner A. Tönjes et éditant notamment le magazine hebdomadaire "Heim & Welt" (750.000 exemplaires).

(623/28) La compagnie IMPRIMERIE VILLAIN & BAR SA (Paris) a négocié l'absorption de son homologue IMPRIMERIE DES ARTS & MANUFACTURES SA (Paris) et en a rémunéré les actifs - estimés, bruts, à F. 3,6 millions - en élevant son capital à F. 400.000.

(623/28) Les maisons d'éditions musicales de Paris JOHNNY HALLYDAY MUSIC* Sarl et TULSA Sarl ont négocié une fusion au profit de la première qui a porté son capital à F. 620.000 en rémunération d'actifs évalués, bruts, à F. 0,9 million.

Contrôlée par le chanteur Johnny Hallyday, la société absorbante a pour compagnie soeur la société SERDIM EDITIONS Sa qui publie l'hebdomadaire de bandes dessinées "Johnny".

(623/28) Le groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA de Paris (cf. n° 622 p.25) a enrichi ses intérêts à l'étranger en se donnant une filiale de distribution à Amsterdam IMPRESSUM NEDERLAND N.V., où elle a pour associé minoritaire l'homme d'affaires néerlandais Herman Joore.

Le groupe était déjà présent au Benelux avec notamment les filiales de Bruxelles FEMMES D'AUJOURD'HUI SA (cf. n° 620 p.24) - qui publie les hebdomadaires "Femmes d'Aujourd'hui", "Femme pratique", "Tout à vous", "La cuisine de A à Z", "En ce temps là", "La Bible" - et AGENCES & MESSAGERIES DE PRESSE (cf. n° 600 p.23).

ELECTRONIQUE

(623/28) Des intérêts allemands portés par M. Peter Lorenz (Stuttgart) ont été à l'origine à Vienne de la firme d'informatique (calcul numérique, software, etc...) LORENZ DATENSERVICE GmbH (capital de Sh. 100.000).

(623/29) La coopération négociée depuis 1970 (cf. n° 559 p.34) entre les groupes allemands AEG TELEFUNKEN AG (cf. n° 620 p.25) et SIEMENS AG (cf. n° 621 p.26) portant sur la conception et la construction d'ordinateurs de gestion de très grande puissance et prévoyant la création d'une nouvelle filiale commune à laquelle le gouvernement fédéral devait apporter son concours financier pour quelque DM. 100 millions (sur les 300 millions environ d'investissements nécessaires dans les projets initiaux) ne sera pas poursuivie.

AEG TELEFUNKEN et SIEMENS qui ont plusieurs filiales communes (dans la construction électrique lourde notamment) sont associés dans le domaine de l'informatique au sein de l'entreprise de "time sharing" DEUTSCHE DATEL-GES. FÜR DATEN-FERNVERARBEITUNG mbH de Darmstadt (cf. n° 563 p.26). Une solution de rechange à leur coopération dans le domaine des grands ordinateurs est recherchée par AEG TELEFUNKEN avec le groupe familial NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. n° 620 p.25). Spécialiste de petits ordinateurs de bureau, celui-ci est animé par M. Heinz Nixdorf, membre par ailleurs du directoire de la filiale (100 %) de machines comptables OLYMPIA WERKE AG de Wilhelmshaven (cf. n° 569 p.21) d'AEG TELEFUNKEN.

(623/29) Le groupe allemand d'instrumentation électronique et électromécanique de mesure et contrôle (pour pétrochimie et chimie notamment) HARTMANN & BRAUN AG de Francfort (cf. n° 601 p.25) a renforcé son réseau à l'étranger en installant en Australie une filiale commerciale et d'assistance technique HARTMANN & BRAUN (AUSTRALIA) PTY LTD (Sydney).

La fondatrice, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 325 millions (dont 65 millions à l'étranger) est affiliée pour 35 % au groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. supra). Elle possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Bois-Colombes/Hts-de-Seine, Milan, La Haye, Vienne et Sao Paulo. Elle détient également des intérêts dans les firmes FER- H. & B. MISURE & REGOLAZIONI SpA (Milan), CAMILLE BAUER MESSINSTRUMENTE AG (Wehlen/Suisse) et INTERTECH CORP. (Princeton/N.J.). Ses filiales ou affiliées en République Fédérale sont notamment ELIMA GmbH (Francfort), SCHOPPE & FÄSER GmbH (Minden/Westf.) et HARTMANN & BRAUN DIGITAL GmbH (Berlin).

(623/29) La B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 621 p.30) prépare la création d'une filiale de travail à façon sur ordinateur NATIOSERVICE INFORMATIQUE SA, que dirigera M. Vaudel.

Dans ce secteur, la fondatrice dispose déjà de participations de : 1) 30 % dans la STERIA SA, où elle est notamment associée à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA et à la compagnie LOCAFRANCE SA; 2) 22,5 % dans C.C.M.C. SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. n° 576 p.35), également affiliée, pour 22,5 %, à la STE GENERALE SA (cf. infra "Finance")

(623/30) La STE FRANCAISE DE CADRANS Sarl de Briare/Loiret (groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York - cf. n° 616 p.22) et la CIE DES COMPTEURS SA de Paris (groupe SCHLUMBERGER LTD de New York - cf. n° 616 p.26) ont conclu un accord aux termes duquel la première prend en gérance libre le Département "Circuits Imprimés C.R.C." de la seconde - qui l'avait elle-même acquis en absorbant sa filiale C.R.C.-CONSTRUCTIONS RADIOELECTRIQUES & ELECTRONIQUES SA.

La STE FRANCAISE DE CADRANS était jusqu'à présent spécialisée dans la fabrication de cadrans et pièces mécaniques pour l'industrie horlogère.

(623/30) La filiale à Milan 3 M-MINNESOTA ITALIA SpA (cf. n° 564 p.20) du groupe MINNESOTA MINING & MANUFACTURING C° de St-Paul/Minn. (cf. n° 605 p.36) a conclu un accord avec la firme d'informatique OPTIMATION ITALCENTRO SpA de Milan (cf. n° 557 p.21) pour l'installation en Italie de centres de "software" utilisant l'appareillage "Electron Beam Recorder" du groupe américain pour la conversion sur microfilms des données reçues d'ordinateurs.

OPTIMATION ITALCENTRO a été créée fin 1969 (cf. n° 540 p.25) par le groupe de Dallas/Tex. RECOGNITION EQUIPMENT INC. - à travers la filiale CORPORATION S. (cf. n° 600 p.25) - en association avec le CREDITO ITALIANO SpA de Gênes et Milan (cf. n° 608 p.24). Membre du groupe public I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome), celui-ci est également associé à Milan depuis son origine dans l'entreprise d'informatique DATA MANAGEMENT SpA (cf. n° 581 p.33) - membre du groupe HONEYWELL INFORMATION SYSTEMS INC. de Boston (cf. n° 613 p.28) - où le groupe ING. C. OLIVETTI & C° SpA d'Ivrea (cf. n° 608 p.22) vient de s'assurer une importante participation.

(623/30) Représenté jusqu'ici aux Pays-Bas par les firmes AHREND N.V. d'Amsterdam (cf. n° 480 p.24) et VEENMAN KANTOORMACHINES N.V. de Rotterdam (cf. n° 464 p.28), le groupe allemand NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. supra, p.29) a confié à la seconde la distribution exclusive dans le pays de ses ordinateurs de bureau (série "820" notamment).

Celle-ci a en conséquence créé à Amsterdam une filiale absolue, NIXDORF COMPUTER N.V. qui occupera 150 personnes dont une centaine viendront de VEENMAN (sur les 400 que compte cette firme).

FINANCE

(623/30) La CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. supra, p.25) a négocié l'absorption de sa filiale quasi-absolue UNION INDUSTRIELLE TECHNIQUE & FINANCIERE SA (capital de F. 5 millions).

(623/31) Cinq Caisses Centrales d'Epargne allemandes ont constitué à Hambourg une banque d'affaires spécialisée dans les opérations avec l'Asie Orientale, ASIEN-PAZIFIK BANK AG (capital de DM. 14 millions). Présidée par M. Karl Blomeyer et dirigée par M. Friedrich Beckmann, celle-ci sera dotée prochainement d'une succursale à Singapour et d'une représentation permanente à Hong Kong.

Les fondatrices de la nouvelle banque sont : 1) avec 25 % chacune HAMBURGISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Hambourg (cf. n° 603 p.26), HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Francfort (cf. n° 613 p.31) et NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE de Hanovre (cf. n° 602 p.27); 2) avec 12,5 % chacune BAYERISCHE GEMEINDEBANK GIROZENTRALE de Munich (cf. n° 562 p.31) et LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ GIROZENTRALE de Mayence (cf. n° 591 p.38).

(623/31) Propriétaire de la banque d'affaires BANKHAUS BANSKA KG (Munich), M. F.X. Ortner est devenu majoritaire à Munich dans la BAYERISCHE WIRTSCHAFTSBANK AG (bilan de plus de DM. 65,5 millions fin 1970 - cf. n° 533 p.29) dont le contrôle était jusqu'ici partagé 66/34 entre le groupe de Munich VERMÖGENSVERWALTUNG VIKTOR RITTER KG - commanditaire de la banque OTTO DIRKS & C° KG (Munich) - et le holding suisse STUFINA AG (Zug).

(623/31) La BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG de Munich (cf. n° 616 p.26) s'est défait de sa participation de 25 % à Düsseldorf dans l'institut de crédit et d'affaires BANKHAUS POENSGEN, MARX & C° KG (cf. n° 576 p.39) au profit de son affiliée WESTFALENBANK AG de Bochum (capital en cours d'augmentation à DM. 40 millions) qui en a ainsi le contrôle absolu. Elle y demeure cependant représentée au Conseil d'administration par M. Hans Bayer.

(623/31) Le groupe SOGENIN-STE DE GESTION & DE PARTICIPATIONS DE LA HENIN SA de Paris (cf. n° 589 p.41) a rationalisé ses intérêts - à travers sa filiale de Paris CREDIBANQUE-SOFINCO-LA HENIN SA (anc. SOFINCO) - en fusionnant les établissements financiers et de vente à crédit UNION BORDELAISE SA (Paris) et OMNIUM INDUSTRIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE-SOMICA SA de Reims (cf. n° 444 p.29) au profit du second.

Affiliée pour 18,1 % et 16,8 % respectivement aux groupes CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 621 p.26) et UNION FINANCIERE & MINIERE (cf. n° 621 p.13), la SOGENIN l'est également, depuis peu, pour 6 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. n° 615 p.29) qui lui a fait apport de ses participations dans les compagnies de Paris COGEFIMO-CIE GENERALE DE FINANCEMENT IMMOBILIER SA (cf. n° 412 p.26), UNION IMMOBILIERE & FINANCIERE-UNIF SA (cf. n° 366 p.28) et CREDIBANQUE-SOFINCO-LA HENIN.

(623/32) La BANQUE DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. supra) a présidé à la création de deux nouvelles sociétés de portefeuille à Paris : FININPAR SA (capital de F. 100.000), que préside M. François de Collongue et STE FINANCIERE PARISIENNE SA (F. 100.000), que préside M. Billioud de Nuzillet.

Les deux nouvelles affaires sont contrôlées directement par INDOCHINE PARTICIPATIONS, et affiliées aux compagnies du groupe, ANJOU INVESTISSEMENTS (cf. n° 394 p.28), STE DES CHAUX HYDRAULIQUES DU LANG-THO SA, SOGESPAR-STE DE GESTION PARISIENNE SA (cf. n° 619 p.21), INDOFINANCE SA et SOFICA-STE FINANCIERE CALEDONIENNE SA de Nouméa (cf. n° 600 p.27).

(623/32) Les organismes publics de Paris CREDIT NATIONAL SA (cf. n° 598 p.28), CREDIT FONCIER DE FRANCE SA (cf. n° 519 p.29), CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS (cf. n° 611 p.41) et CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SA (cf. n° 579 p.32) ont formé à Paris la "Sicomi" CIE IMMOBILIERE POUR LA CONSTRUCTION & LA LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS & COMMERCIAUX-CICOBAIL SA (capital de F. 80 millions), que préside M. André Lardière.

La première opération de celle-ci sera la construction, puis la cession en crédit-bail à la compagnie HOTEL FRANCE INTERNATIONAL SA (groupe CIE NATIONALE AIR FRANCE SA - cf. infra "Tourisme") de l'hôtel "Le Méridien" (Boulevard Gouvion-St-Cyr) à Paris.

(623/32) Récemment constituée à Paris au capital de F. 20,3 millions, la "Sicomi" IMMOBAIL BTP SA que préside M. Yvan Comolli l'a été par le GROUPEMENT DES INDUSTRIES DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS et le COMPTOIR CENTRAL DE MATERIEL D'ENTREPRISE pour la location d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit-bail.

(623/32) Récemment constituée à Paris au capital initial de F. 20 millions, la société d'investissement ("Sicav") ESSOR SA, que préside M. Robert Matt, l'a été par le groupe d'assurances L'ALSACIENNE SA de Paris (cf. n° 355 p.17) pour 48 %; la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 622 p.29) pour 24 %, la CAISSE GENERALE ACCIDENTS SA pour 10 %, les ASSURANCES FRANCO-ASIATIQUES A.F.A. SA pour 8 %, la CIE PARISIENNE DE GARANTIE SA (cf. n° 444 p.18) pour 4,5 %, la STE GENERALE ALSACIENNE DE BANQUE SA de Strasbourg (groupe STE GENERALE SA de Paris - cf. n° 622 p.27) pour 4 %, la MUTUELLE DE L'ALLIER pour 1,3 % et la MUTUELLE ALSACE-LORRAINE pour 0,2 %.

(623/32) La société suisse de portefeuille COTES D'OR SA (Genève) s'est assurée une participation de 33,3 % dans la STE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT CIVIL INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (Epinay/Seine-St-Denis) à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 157.600.

(623/33) Récemment constituée à Luxembourg par des intérêts américains (cf. n° 617 p.35), la société EUROPCO MANAGEMENT SA (capital de \$ 60.000) l'a été pour gérer le Fonds de placement EUROPCO SA (capital de \$ 10 millions) qu'elle vient de créer à son siège.

(623/33) La compagnie de portefeuille canadienne EUROPA FONDS LTD (Montréal) a négocié la reprise au groupe d' Anvers STE HYPOTHECAIRE & DE GESTION FINANCIA N.V. (cf. n° 597 p.27) du contrôle à Luxembourg de la compagnie FINANCIA FRANCE HOLDING SA - dont le capital a été porté à F. Lux. 2 millions - récemment constituée (cf. n° 574 p.31) pour assurer la gestion de la filiale française du groupe, FINANCIA-BANQUE POUR LE CREDIT A LONG & MOYEN TERME SA (Paris).

Ancienne EUROPA FINANCIA, la firme de Montreal est actionnaire du groupe d'Anvers - en cours d'affiliation pour 40 % au groupe de New York FIRST NATIONAL CITY BANK (cf. n° 618 p.33) - aux côtés des sociétés de portefeuille de Montreal SOCAF LTD et de Luxembourg CLEARING FUND SA (cf. n° 554 p.28).

(623/33) L'armateur grec John Spiros Latsis (Athènes) a renforcé ses intérêts à Luxembourg (où il contrôle la société de gestion INTERLASCO LUXEMBOURG SA - cf. n° 475 p.35) en y installant la compagnie de portefeuille INTERLASCO HOLDING SA (capital de \$ 500.000).

M. J.S. Latsis contrôle à Genève la société JOHN S. LATSIS SA, et a été à l'origine en 1967 de la société d'affrètement et courtage maritime JOHN S. LATSIS (FRANCE) Sarl de Paris.

(623/33) Filiale à Luxembourg du groupe financier de Milan LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA (cf. n° 620 p.26), la société de portefeuille CENTRALFIN INTERNATIONAL SA (cf. n° 590 p.31) s'y est donnée une filiale, I.I. C° SA (capital de \$ 100.000) chargée de la gestion et de la diffusion du Fonds commun de Placement I.I. FUND SA (en cours de constitution).

(623/33) Filiale d'import-export de la firme allemande d'huiles alimentaires, corps gras, margarine, épicerie fine, etc... HOLTZ & WILLEMSSEN KG de Krefeld-Uerdingen (cf. n° 612 p.31), la compagnie GETREIDE IMPORT GmbH (Duisbourg) s'est assurée une participation minoritaire (3,2 %) dans la société de portefeuille de Luxembourg SA D'INVESTISSEMENTS CHAMBORD (capital de F. Lux. 150.000).

(623/34) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 621 p.28) a présidé à la création à Luxembourg de la compagnie de portefeuille INTERMET SA (capital de F. Lux. 5 millions).

(623/34) La firme de gestion de brevets PATENTS INTERNATIONAL AFFILIATES (New York) s'est donnée une filiale (75 %) de portefeuille à Luxembourg, P.I.A. HOLDING SA (capital autorisé de \$ 250.000) où elle a pour associée (25 %) la BANQUE DU RHONE SA de Genève (cf. n° 464 p.30).

(623/34) La BANQUE DE BRUXELLES SA de Bruxelles (cf. n° 606 p.26) s'est donnée une filiale bancaire à Genève, BANQUE DE BRUXELLES (SUISSE) SA (capital de FS. 20 millions), que préside M. Louis Camus et dirige M. James A. Otlet.

(623/34) Coiffant notamment à Amersfoort la fabrique de bicyclettes N.V. RIJWELFABRIEK M. PON (à travers la société BELEGGINGS-MIJ. HEEMSKERKLAAN AMERSFOORT N.V.) et l'entreprise de garage PON'S AUTOMOBIEL-HANDEL N.V., le groupe néerlandais PON'S BELEGGINGS-MIJ. N.V. (Amersfoort) s'est donné à Zug une filiale de portefeuille MARWIL AG (capital autorisé de FS. 10,6 millions), avec MM. W.M. Pon, E. Gaylen et H. Straub pour administrateurs.

La fondatrice possède à Amersfoort une filiale immobilière PON ONROEREND GOED N.V., ainsi que cinq sociétés de portefeuille BELEGGINGSMIJ. MARGRIET N.V., BELEGGINGSMIJ GERANIUM N.V., BELEGGINGSMIJ. WINDE N.V., BELEGGINGSMIJ. BEGONIA N.V. et BELEGGINGSMIJ. ANEMON N.V. (créées en 1967 au capital de Fl. 0,6 million chacune).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(623/34) Les entreprises françaises de conserverie alimentaire CIE SAUPIQUET SA de Nantes (cf. n° 607 p.29) et PECHE & FROID SA de Boulogne-sur-Mer/P. de C. (cf. n° 622 p.30) ont repris conjointement à la CIE DE NAVIGATION MIXTE SA de Marseille (filiale à 65 % du groupe LA FORTUNE-CIE D'ASSURANCES MARITIMES & TERRESTRES SA de Paris - cf. n° 613 p.41), le contrôle à 87,5 % de la CIE GENERALE DE GRANDE PECHE SA de Boulogne (cf. n° 561 p.25) et ont chargé la STE DE BANQUE & DE PARTICIPATIONS SA de Paris - actionnaire, indirecte, pour 20,17 % de PECHE & FROID - de lancer une offre publique d'achat en vue de s'en assurer le contrôle absolu.

(623/35) Propriété de M. Albert Darboven (Hambourg), la firme d'importation, brûlerie et conditionnement de cafés (marque "Idée") J.J. DARBOVEN KG (cf. n° 588 p.33) a négocié le contrôle de son homologue de Hambourg ANDACO GmbH.

(623/35) L'accord récemment conclu (cf. n° 620 p.28) entre les entreprises laitières françaises STENVAL SA (groupe GERVAIS-DANONE SA), PREVAL SA (groupe SOURCE PERRIER SA) et GENVRAIN SA se matérialisera par la création d'une filiale commune SOGESCO-STE DE GESTION COMMERCIALE POUR LES PRODUITS FRAIS SA (où STENVAL sera majoritaire à 50 %), Dirigée par M. Jean Rudloff, la nouvelle affaire aura pour objet l'étude et la réalisation, pour le compte de ses fondatrices, d'une politique commune de marketing et de publicité, ainsi que de la distribution sous la marque "Stenval" de produits laitiers frais (yaourts, fromages blancs, petits suisses, etc...).

(623/35) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. n° 621 p.31) a renforcé ses intérêts dans le secteur alimentaire en négociant la participation qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu - à travers le holding ITALPI SpA-STA ITALIANA PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI (cf. n° 583 p.32) - de l'entreprise de biscotterie, biscuiterie et pâtisserie industrielle de Milan STA PAVESI BISCOTTINI DI NOVARA SpA (cf. n° 535 p.32).

Celle-ci (capital de Li. 1,5 milliard) possède notamment deux filiales à Milan EPEA-ESERCISI PASTICCERIA & AFFINI SpA et P.A.I. -PRODOTTI ALIMENTARI INTERNAZIONALI SpA et a le contrôle absolu à l'étranger des entreprises IPA-STE INTERNATIONALE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) et P.A.S. -PRODUITS ALIMENTAIRES SA (Agno/Suisse). Les autres intérêts de MONTE-DISON dans le secteur sont : 1) à travers ITALPI la firme de liqueurs et apéritifs ZUCCA RABARZUCCA SpA (Milan); 2) à travers la filiale de portefeuille C.G.A. -CIA GENERALE ALIMENTARE SpA de Milan (cf. n° 302 p.30) - elle-même entièrement contrôlée par la filiale (42,1 %) de Venise SADE FINANZIARIA ADRIATICA SpA (ex. FIDIA) - les entreprises DE RICA SpA de Plaisance (conserves), F. BERTOLLI SpA de Lucca (huiles et vins), BELLENTANI SpA de Modene (charcuterie) et G. & L. F.LLI CORA SpA de Turin (liqueurs et vermouths).

(623/35) Poursuivant la diversification de ses intérêts dans l'industrie des boissons minérales (cf. n° 622 p.34), le groupe chimico-pharmaceutique PIERREL SpA (Naples et Milan) a négocié avec le groupe TERME DI MONTECATINI SpA de Rome (capital de Li. 3 milliards), animé par M. Giorgio Campi, la concession des "sels tameriques" et des eaux minérales de "Montecatini Terme".

(623/36) La Division JOS GARNEAU C° du groupe américain BROWN-FORMAN DISTILLERS CORP. de Louisville/Ky. (cf. n° 620 p.28) a conclu avec l'entreprise de vermouths, liqueurs, apéritifs, vins, etc.. ETS NOILLY PRAT & C° SA de Marseille un accord aux termes duquel elle devient distributrice exclusive aux USA des produits de celle-ci.

BROWN-FORMAN, qui s'est récemment associé à la firme de négoce de vin CRUSE & FILS FRERES Sarl de Bordeaux pour prendre le contrôle de la compagnie de vins de Bourgogne LIONEL J. BRUCK Sarl (Nuits-St-Georges/Côte d'Or), distribue déjà aux USA les cognacs de la distillerie française MARTELL & CIE Sarl de Cognac/Charente (cf. n° 555 p.31).

METALLURGIE

(623/36) Les groupes OTTO WOLFF AG de Cologne (cf. N° 607 p. 26) et AUGUST THYSSEN-HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. N° 622 p. 21) sont convenus de concentrer leurs intérêts dans la visserie-boulonnerie (quatre usines à Essen-Steele, Altena, Ratingen et Saarlouis-Fraulautern) au sein d'une filiale paritaire à Ratingen, VEREINIGTE SCHRAUBENWERKE GmbH (capital de DM 10 millions) devant réaliser, avec 1.500 personnes, un chiffre d'affaires de près de DM 120 millions.

Les activités dans ce domaine des deux fondatrices étaient jusque là du ressort de leurs filiales respectives EISENWERK FRAULAUTERN AG (Saarlouis), occupant 300 personnes à Saarlouis-Fraulautern et autant à Ratingen, et THYSSEN SCHRAUBENWERKE GmbH (Altena et Essen-Steele).

(623/36) Animée par MM. Gerd Holthoff et Werner Klein et filiale paritaire à Langenberg des groupes d'édition ZEITUNGSVERLAG RUHRGEBIET GmbH (Bochum) et WESTDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNGS- & VERLAGS GmbH (Essen), l'entreprise de fonderie de cuivre et laiton LANDENBERG KUPFER- & MESSINGWERKE GmbH & C° KG a négocié une association industrielle avec le groupe WILLIAM PRYM-WERKE KG de Stolberg (cf. N° 608 p. 26) pour la fabrication de cylindres et anneaux de cuivre jusqu'à 5 t.

Le cadre en sera une filiale paritaire à Stolberg SCHWERMETALL GmbH & C° KG-HALBZEUGWERK, devant être opérationnelle fin 1972.

(623/36) Disposant déjà d'une filiale commerciale à Düsseldorf N.T.N. WÄLZLAGER (EUROPA) GmbH (cf. n° 270 p.22), le groupe japonais de fonderie de précision et roulements TOYO BEARING MANUFACTURING C° (Tokyo) s'apprête à installer en République Fédérale une usine de 12 millions de roulements à billes/an. Opérationnelle fin 1972, celle-ci sera exploitée par une filiale locale où la fondatrice sera associée à l'entreprise allemande INDUSTRIEWERK SCHAEFFLER OHG (Herzogenaurach), devenue récemment (cf. n° 610 p.32) son propre actionnaire minoritaire.

(623/37) Le groupe métallurgique MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 619 p.30) s'est donné une filiale de vente de matériaux standardisés sidérurgiques et non ferreux pour la construction, MANNESMANN-BAUSERVICE GmbH (capital de DM. 0,5 million), dirigée par M. Hartmut Weimar.

Poursuivant d'autre part la rationalisation de ses intérêts dans le commerce métallurgique et charbonnier au profit de la filiale spécialisée d'Essen MANNESMANN-HANDEL WÄRMEDIENST GmbH (cf. n° 599 p.32), le groupe a : 1) fait absorber par celle-ci les entreprises HANDELSGESELLSCHAFT ESSENER STEINKOHLE mbH (Duisburg), BONNER KOHLEN-KONTOR GmbH (Bonn) et WILHELM HÜLSEMANN GmbH (Hanovre); 2) installé à Tönisvort une affiliée HEICHEMER & STAAB GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Fr. Ferse, F. Trockel, H. Heisenmann et W. Sieling notamment.

(623/37) Filiale de portefeuille du groupe de Luxembourg MINIERE & METALLURGIQUE DE RODANGE SA (Rodange), la compagnie FINAMETA SA de Rodange (cf. n° 581 p.39) s'est donnée une filiale à Bruxelles, ARMASTEEL SA (capital de FB. 25 millions) pour la fabrication de charpentes métalliques pour l'industrie du bâtiment.

(623/37) La compagnie FORAGE INDUSTRIEL POUR LA RECUPERATION METALLURGIQUE SA (Paris) a négocié l'absorption de son homologue SA DESCAMPS LE CARRE & CIE (Paris) dont elle a rémunéré les actifs (estimés, bruts, à F. 2,6 millions) en élevant son capital à F. 605.000.

(623/37) Membre à Düsseldorf du groupe GEBR. STUMM AG de Neunkirchen (cf. n° 602 p.22), l'entreprise de constructions métallurgiques et matériels de criblage HEIN, LEHMANN AG (cf. n° 528 p.20) s'est associée en Italie à la firme de tôles perforées et aciers pour la construction FELICE SCHIAVETTI & FIGLI SpA (Gênes, Stazzano/Alessandrie et Vedi/Milano) pour la fabrication et la vente de charpentes perforées et grillages métalliques. Le cadre en sera une filiale commune SOVATEC SpA (Stazzano), dirigée par MM. W. Fehler, L. Perera et K. Kuber.

Présidée par P. E. Schneider et dirigée par MM. W. Fehler et K. Lange, la fondatrice allemande a de nombreuses affiliées à l'étranger, notamment MACHINES & ACCESSOIRES POUR CRIBLAGE, ESSORAGE TAMISAGE PREPARATION-CETAP (Maubeuge/Nord), TAMICES & REJILLOS INDUSTRIALES SA (Barcelone), HEIN, LEHMANN (INDIA) LTD (Durgapur), PERFORATION & CONIDURE PTY LTD (Johannesburg), HERMANN SCREENS MANUFACTURING (PTY) LTD (Johannesburg), VIBROTEX TELAS MECANICAS LTD (Sao Paolo), etc...

PETROLE

(623/38) Le groupe de Paris C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 622 p.33) s'est donné une filiale à Alger, TOTAL ALGERIE SA, présidée par M. François Berbigier, et chargée de la gestion de sa participation (49 %) dans la compagnie pétrolière ALREP SA (Alger), filiale à 51 % de l'entreprise publique d'Alger SONATRACH SA (cf. n° 590 p.23).

ALREP (qui est l'ancienne C.F.P.-A. SA) est passée sous le contrôle de SONATRACH lors de la récente nationalisation, par le gouvernement algérien, des intérêts pétroliers étrangers en Algérie.

(623/38) Le groupe E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA de Rome (cf. n° 622 p.26) a mené à bien de longues négociations en Autriche avec le groupe OEMV-ÖSTERREICHISCHE MINERALÖLVERWALTUNG AG (cf. n° 634 p.20) en vue de construire un gazoduc entre la frontière austro-tchécoslovaque et le Nord de l'Italie pour y acheminer le gaz naturel en provenance de Russie. Le cadre en sera une filiale commune 49/51 opérationnelle en 1973 après un investissement global de Sh. 3 milliards.

L'E.N.I., qui a une option pour avoir le contrôle absolu du gazoduc huit ans après sa mise en exploitation, fournira une partie du gaz transporté à OEMV - groupe public ÖIAG-ÖSTERREICHISCHE INDUSTRIEVERWALTUNGS AG (cf. n° 619 p.20) pour sa distribution dans le sud de l'Autriche. Le groupe, qui possède à Vienne une filiale (directe et indirecte) de distribution AGIP AUSTRIA AG, est d'autre part minoritaire à Klagenfurt - aux côtés de groupes hollandais, français, américain et britannique - dans la compagnie de transport de pétrole par oléoduc ADRIA-WIEN PIPELINE GmbH (cf. n° 418 p.26), contrôlée à 51 % par OEMV, ainsi que dans sa compagnie soeur d'Innsbruck TRANSALPINE OELLEITUNG IN ÖSTERREICH GmbH (cf. n° 343 p.25).

(623/38) La compagnie, GELSENBERG AG d'Essen (cf. n° 619 p.31) sera associée pour 20 % - aux côtés des autres entreprises allemandes DEUTSCHE SCHACHTBAU & TIEFBOHR GmbH (Lingen) et TH. WEISSER KG (Hambourg) pour 15 % et 5 % respectivement - au consortium pétrolier anglo-américano-allemand constitué dernièrement pour soumissionner l'octroi de permis d'exploration en Mer du Nord (cf. n° 621 p.31).

Les autres associés à ce groupement sont avec 20 % chacune les entreprises BALL & COLLINS (OIL & GAS) LTD (Londres), LONDON & BOMBAY UNITED INVESTMENTS LTD (Londres) et NEW ENGLAND PETROLEUM CORP. (New York).

PHARMACIE

(623/39) Affiliée à la BAYERISCHE VEREINSBANK (München), le groupe de négoce pharmaceutique en gros de Francfort ANDREAE-NORIS ZAHN AG (cf. n° 581 p.42) a rationalisé ses intérêts en absorbant - après en avoir acquis le contrôle absolu - les filiales WESTDEUTSCHE ARZNEIMITTEL GmbH de Krefeld (cf. n° 559 p.43) et FUNKE & KLUTH GmbH (Osnabrück) et les a transformées en succursales.

PLASTIQUES

(623/39) Connue pour ses sacs, gaines et films en polyéthylène et polyester (marques "Dumoflex" et "Dumoflex"), l'entreprise belge de transformation plastique DUMONT-WYCKHUYSE N.V. (Roeselare/Courtrai) a renforcé ses intérêts en République Fédérale en installant à Kempen/Niederrhein une filiale industrielle RHEINISCHE DUMOFORM KARLHEINZ GERMESHAUSEN GmbH (capital de DM. 0,8 million), dirigée par MM. Karl-Heinz Germeshausen - qui a fait apport de son entreprise en nom personnel à Kempen - et Georges G. Cornelis (Roeselare).

Animée par M. Henri Dumont, G. Cornelis et M. Favril, la fondatrice est déjà présente dans le pays avec une affiliée SCHAUMSTOFFWERK AUENSTEIN GmbH (Auenstein), dirigée par M. Günter Schäfer.

(623/39) Les entreprises chimiques françaises PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine (groupe RHONE-POULENC SA - cf. n° 621 p.30), suisse LONZA AG de Bâle (cf. n° 620 p.16) et suédoise KEMANORD A/B de Stockholm (cf. n° 616 p.16) ont décidé la construction, en commun, d'une usine de chlorure de polyvinyle P.V.C. à Skaelskoer dans l'île de Secland (Danemark). Exploitée par une filiale commune aux trois partenaires, la nouvelle unité emploiera 150 personnes dès sa mise en route (début 1974).

(623/39) Les entreprises italiennes d'extrusion et transformation plastiques (laminés renforcés notamment) SORDELLI & C° SpA (Venegono/Varese) et PLAS-VA SpA (Castronno/Varese) ont décidé de concentrer la distribution chez les Six de leurs productions respectives en créant à Milan une filiale commune S. & P. COMMISSIONARIA GENERALE SpA, capable de fournir annuellement 20.000 t. de plaques pour le revêtement interne de réfrigérateurs, ainsi que les matériaux nécessaires à la construction de plus de 8.000 coques d'embarcations légères.

PUBLICITE

(623/40) Récemment constituée à Paris par MM. Jean Mordacq (pour 50 %), Jean Feldman (18 %), Philippe Calleux et Alain Ossard (16 % chacun), la compagnie de relations publiques MORDACQ, RUDER & FINN Sarl (capital de F. 20.000) que gère son actionnaire majoritaire, l'a été notamment pour représenter en France le groupe de la branche RUDER & FINN INC. de New York (cf. n° 610 p.38). Celui-ci était jusqu'ici directement présent à Paris avec une filiale, RUDER & FINN FRANCE SA, aujourd'hui dissoute.

MM. Feldman, Calleux et Ossard ont dernièrement (cf. n° 547 p.37) repris au groupe de publicité de Londres COLLETT, DICKENSON, PEARCE & PARTNERS LTD leur participation de 45 % dans la filiale à Paris, transformée à cette occasion en FELDMAN, CALLEUX, OSSARD CDP SA (capital de F. 150.000).

TEXTILES

(623/40) La BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG de Munich (cf. supra, p.31) a lancé une offre publique afin de renforcer son contrôle (75 %) sur le groupe lainier et cotonnier MECHANISCHE BAUMWOLL-SPINNEREI & WEBEREI AUGSBURG (S.W.A.) AG d'Augsburg (cf. n° 448 p.40).

Animée par MM. C.M. Diehl et W. Dubiel, celui-ci (capital de DM. 12,6 millions), réalise avec 1.500 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 70 millions environ avec ses marques "Labanny", "Airport", "Love Story", "Pierre Cardin", etc..

(623/40) Le groupe textile de New York D.H.J. INDUSTRIES INC. (cf. n° 564 p.43) a doté sa filiale de Berlin DUBIN-HASKELL-JACOBSON INC. DEUTSCHLAND GmbH (cf. n° 394 p.37) d'une antenne commerciale à Enschede, DUBIN-HASKELL-JACOBSON HOLLAND DISTRIBUTION N.V. (capital de Fl. 20.000), dirigée par M. J.C. van den Berg.

(623/40) Le groupe allemand de bonneterie SCHULTE & DIECKHOFF GmbH (Horstmar) a pris le contrôle à 60 % aux Pays-Bas de son homologue TRICOTBEST N.V. de Best (cf. n° 622 p.36), où il avait acquis dernièrement (cf. n° 617 p.43) un intérêt minoritaire.

En difficulté financière depuis quelques mois, TRICOTBEST, spécialisé dans les bas en nylon, pantys, etc..., exploite deux usines aux Pays-Bas (Best et Sittard), trois ateliers en Belgique (Eksel, Neerpelt et Leopoldsburg) et un en Afrique du Sud (Estcourt/Natal). Ses principales filiales - sous son nom - à l'étranger sont à Bruxelles, Düsseldorf, Paris et Estcourt. La firme a récemment repris les activités commerciales de l'entreprise de La Haye IPKO N.V., importatrice jusqu'ici de SCHULTE & DIECKHOFF.

TOURISME

(623/41) Les groupes belge CIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS & DU TOURISME SA (cf. n° 618 p.42) et suisse NESTLE ALIMENTANA SA (cf. n° 615 p.28) ont renforcé leurs liens - noués fin 1970 (cf. notamment n° 568 p.38) - dans le domaine de la restauration, en se donnant une filiale paritaire à Bruxelles, CERESTAUR SA (capital de FB. 1 million) qui, présidée par M. Jacques de Meets d'Argenteuil, a pour objet l'exploitation de restaurants, bars, cafétarias, drugstores, etc...

Le groupe suisse y partage sa participation avec sa filiale RESTAURATION NESTLE SA (La Tour-de-Peilz/Vevey), créée dernièrement au capital de FS. 200.000 sous la présidence de M. Arthur Fürer - en même temps que la société-soeur STE FROMAGERE NESTLE SA (capital de FS. 4 millions).

(623/41) Récemment constituée à Paris pour assurer l'exploitation d'un hôtel de 1.000 chambres en cours de construction à la Porte Maillot (cf. supra, p.32), la STE HOTEL CONCORDE LA FAYETTE SA (capital de F. 16 millions), que préside M. Guy Taittinger et dirige M. Jacques Descamps, a eu pour fondatrices la STE DU LOUVRE SA (cf. n° 567 p.42) pour 64 %; HOTEL FRANCE INTERNATIONAL SA (groupe CIE NATIONALE AIR FRANCE SA - cf. n° 592 p.50) pour 18,7 %; TAITTINGER-CIE COMMERCIALE & VINICOLE CHAMPENOISE SA (actionnaire pour 26,6 % du LOUVRE), la BANQUE WORMS & CIE SA (cf. n° 620 p.34), LA PRESERVATRICE SA (cf. n° 610 p.17) et LA FONCIERE I.A.R.D. SA (cf. n° 515 p.27) pour 4,3 % chacune.

(623/41) Membre à Paris du groupe de New York W.R. GRACE & C° (cf. n° 620 p.32), l'entreprise hôtelière et de restauration JACQUES BOREL INTERNATIONAL SA négocie la reprise à la STE DE GESTION IMMOBILIERE & MOBILIERE S.G.I.M. SA de Paris (groupe BALKANY - cf. n° 565 p.22) du contrôle de la STE FRANCAISE DES DRUGSTORES Sarl, qui exploite des "Drugwest" à Paris, Elysées II, Parly II, Vélizy II, Rosny/Seine-St-Denis et Lyon.

TRANSPORTS

(623/41) La compagnie de portefeuille de Cagliari S.E.S. FINANZIARIA SpA (anc. S.E.S.-STA ESERCISI SARDA SpA - cf. n° 586 p.32) a pris une participation de 27,5 % dans l'entreprise de transports maritimes TRAGHETTI DELLO ADRIATICO SpA (Trieste). Spécialisée dans le trafic marchandises ("Roll on Roll" et porte-containers notamment) dans l'Adriatique, celle-ci (capital de Li. 1 milliard) et animée par MM. E. Canale, C. Cosulich et Spiro Magliveras et a pour autres action-

naires : 1) avec 30 % le groupe FRIULIA-SOC. FINANZIARIA REGIONALE FRIULI-
VENEZIA GIULIA SpA de Trieste (cf. n° 621 p.33); 2) avec 27,5 % la compagnie
maritime STA TRAGHETTI DEL MEDITERRANEO SpA de Gênes (cf. n° 500 p.40);
3) avec 15 % le groupe ASSICURAZIONI GENERALI SpA de Rome et Trieste (cf.
supra, p.18).

Contrôlée par le groupe de Florence BASTOGI-STA ITALIANA PER LE
STRATE FERRATE MERIDIONALI SpA (cf. n° 621 p.20), S.E.S. FINANZIARIA a déjà
dans ce secteur de nombreux intérêts, notamment dans les entreprises TRAGHETTI
SARDI SpA (Cagliari); STA DI SAN PAOLO IMPIANTI SERVIZI MARITT. TRASPORTI
SpA (Cagliari), TERRA MARE TRASPORTI SpA (Gênes), etc...

VERRE

(623/42) La S.N.I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT
SA de Bruxelles (cf. n° 614 p.27) négocie la prise du contrôle des CRISTALLERIES
DU VAL SAINT-LAMBERT SA (Val-St-Lambert/Liège).

DIVERS

(623/42) Le groupe public ENEL-ENTE NAZIONALE PER
L'ENERGIA ELETTRICA SpA de Rome (cf. n° 544 p.28) sera associé pour un tiers à
l'accord négocié récemment (cf. n° 613 p.33) entre les groupes E.D.F.-ELECTRICITE
DE FRANCE SA (Paris) et R.W.E.-RHEINISCH-WESTFÄLISCHES ELEKTRIZITÄTSWERK
AG (Essen) en vue de construire deux centrales nucléaires de 1.000 MWe chacune.

Celles-ci, du type surrégénérateurs à neutrons rapides refroidis au sodium,
seront installées en France et en République Fédérale et exploitées par deux filiales pa-
ritaires - E.D.F. et R.W.E. ayant pour leur part plus de la moitié des sociétés
françaises et allemandes respectivement.

(623/42) L'entreprise suédoise d'installations de stockage de
produits agricoles W. WEIBULL A/B de Landskrona (cf. n° 439 p.41) a renforcé son im-
plantation commerciale chez les Six - une filiale à Hambourg - avec l'installation à St-
Cloud/Hts-de-Seine de la filiale WEIBULL FRANCE SA (capital de F. 100.000), que pré-
side Melle Boucaut.

Au capital de Kr. 1,5 million, la fondatrice emploie environ 800 personnes
et possède également une filiale au Brésil, PRODUCTOS AGRICOLAS WEIBULL DO BRA-
SIL LTDA (Carazinho/Rio Grande de Sul).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aachener & Münchener Versi- cherung	P. 18	Caisse des Dépôts & Consignations	P. 32
A.E.G. Telefunken	29	Centrale (La)	33
Aetna Life & Casualty C°	18	Cerestaur	41
Agip	38	Chimica del Fluoro Sardo	21
Air France	32-41	Chimique des Charbonnages (Sté)	21
Alfa-Laval	26	Cicobail	32
Alrep	38	C.N.M. France (Holland)	22
Alsacienne (L')	32	Coenraets	24
Amfas Groep	18	Commissariat à l'Energie Atomique	21
Ammoniac Sarro-Lorrain	21	Compteurs (Cie des)	30
Andaco	35	Comptoir des Nouveautés Mondiales	22
Andreae-Noris-Zahn	39	Comurhex	21
Armasteel	37	Continente d'Entreprises Industrielles	23
A.S.E.A.	26-27	Côtes d'Or	32
Asien-Pazifik Bank	31	Crédibanque-Sofinco-La Hénin	31
Assicurazione di Milano (Cia di)	18	Crédit Foncier de France	32
Assicurazioni Generali di Trieste & Venezia	18-42	Crédit National	32
Auxiliaire d'Entreprises (Sté)	20	Credito Italiano	30
		Cristalleries du Val Saint-Lambert	42
Balkany	41		
Bally (C.F.)	27	Darboven (J.J.)	35
Bankhaus Bansa	31	Dassault	23
Bankhaus Poensgen, Marx & C°	31	Data Management	30
Banque de Bruxelles	34	Deutsche Schachtbau & Tiefbohr	38
Banque de l'Indochine	29-31-32	Développement & d'Investissement Civil Ind. & Com. (Sté de)	32
Banque Internationale à Luxembourg	34	D.H.J. Industries	40
Banque de Paris & des Pays-Bas	32	Dorndorf Schuhfabrik	27
Banque & de Participations (Sté de)	34	"Drouot" (groupe)	20
Banque du Rhône	34	Dubin-Haskell-Jacobson	40
Bastogi	42	Dumont-Wyckhuys	39
Bauer Verlag (Heinrich)	28		
Bayerische Gemeindebank	31	E.D.F.-Electricité de France	42
Bayerische Hypotheken- & Wechsel- bank	31-40	Edler von Graeve	25
Bayerische Vereinsbank	39	Elektro-Watt	23
Bayerische Wirtschaftsbank	31	E.N.E.L.	42
Berliner Handelsgesellschaft Frankfurter Bank	18	E.N.I.	26-38
B.N.P.	29	Entreprises Electriques Mors	23
Borel International (Jacques)	41	Essor	32
Bos Kalis Westminster Dredging Groep	20	Europa Fonds	33
Breda (Ernesto)	26	Europco	33
Bréguet Aviation	23		
Brown-Forman Distillers Corp.	36	Feldman, Calleux, Ossard C.D.P.	40
		Finam eta	37
		Financia	33
		Financière des Caoutchoucs	21
		Financière Parisienne (Sté)	32

Financière de Suez	P. 25-30-31-33	Ingenieursburo J.S. de Roos	P. 27
Fininpar	32	Interformbau	19
First National City Bank	33	Interlasco	33
Fortune-Cie d'Assurances (La)	34	Intermet	34
Française de Cadrans (Sté)	30	Investissements Chambord (SA d')	33
Française des Drugstores (Sté)	41	I.R.I.	26-30
Française des Pétroles (Cie)	38	Italpi	35
Friulia	42	I.T.T.	30
Fultrans	25	Jenny & Caribbean	27
Funding Corp.	22	Kemanord	39
Gelsenberg	38	Klein, Schanzlin & Becker	24
General Electric Ltd	27	Klingspor	26
Générale (Sté)	29-32	Kreibaum (Otto)	19
Générale d'Assurances (Cie)	20	Landenberg Kupfer- & Messingwerke	36
Générale de Belgique (Sté)	22	Latsis (John S.)	33
Générale des Eaux (Cie)	23	Leyx & Cie (Ets R.)	25
Générale de Grande Pêche (Cie)	34	Lindeteves-Jacoberg	27
Générale Occidentale	20	Lonza	39
Genvrain	35	Lorenz Datenservice	28
Gervais-Danone	35	Louvre (Sté flu)	41
Grontmij	20	Lowara Pompe	26
Groupement des Industries du Bâtiment & des Travaux Publics	32	Lynton-Houtringe	20
Hachette	28	Maars	19
Hallyday Music (Johnny)	28	Magdeburger Feuerversicherung	18
Hamburg-Pennsylvanische Oel	20	Manera	20
Hamburgische Landesbank	31	Mannesmann	37
Harnstoff- & Düngemittelwerk	21	Marwil	34
Hartmann & Braun	29	Mechanische Baumwoll-Spinnerei & Weberei Augsburg	40
Heichemer & Staab	37	Mechim	22
Heim & Welt Verlag	28	Minnesota Mining & Manufacturing	30
Hein, Lehmann	37	Mission Equities Corp.	18
Hessische Landesbank	31	Modern Technical Services	22
HI. G.	23	Montecatini-Edison	35
Holtz & Willemsen	33	Mordacq, Ruder & Finn	40
Honeywell Informations Systems Inc.	30	Myrra (Ets.)	23
Hotel Concorde La Fayette (Sté)	41	Natioservice Informatique	29
Hydromatic	20	Navigation Mixte (Cie de)	34
I. C. I.	26	Nestle	41
I. I. C°	33	Nixdorf Computer	29-30
Immobail B. T. P.	32	Noilly Prat & C° (Ets.)	36
Impressum Nederland	28	Norddeutsche Landesbank	31
Imprimerie Villain & Bar	28	N.O.V.I.M.	20
Induservices	21		
Industrie- & Handelsbank Zürich	22		
Industriewerk Schaeffler	36		

OEMV	P . 38	S. I. R. -Sta Italiana Resine	P. 21
Okal-Zenker Raumzellen	19	S. N. I. -Sté Nationale d'Investissement	42
Olivetti & C° (Ing. C.)	30	Sogenin	31
Olympia-Werke	29	S. O. G. E. S. C. O.	35
Optimation Italcentro	30	S. O. L. E. M. I.	25
		Somica	31
Patents Intern. Affiliates	34	Somumines	19
Patrimoine (Le)	20	Sonatrach	38
Pavesi Biscottini di Novara	35	Sordelli & C°	39
Pêche & Froid	34	S. O. R. M. A. E.	20
Perrier	35	Sovatec	37
P. I. A. Holding	34	Sperry Rand	25
Pierrel	35	Stal Refrigeration	26
Pignone Sud	26	Stenval	35
Plas-Va	39	Stufina	31
Pon's Beleggings-Mij.	34		
Prayon (Sté de)	22	Terme di Montecatini	35
Preval	35	Termomeccanica Italiana	26
Produits Chimiques Péchiney-		Thyssen-Hütte (August)	36
Saint-Gobain	39	Total Algérie	38
Prym-Werke (William)	36	Toyo Bearing Mfg.	36
		Trabeka	19
Repalo	19	Traghetti dello Adriatico	41
Rheinisch-Westfälisches Elektri-		Traghetti del Mediterraneo (Sta)	42
zitätswerk	42	Transports A. Weiss	25
Rheinische Armaturen	24	Tricotbest	40
Rheinische Dumoform	39		
Ruder & Finn	40	Ugine-Kuhlmann	21
Rumianca	21	Union d'Entreprises Electriques	
Ruston Paxman	27	Régionales	23
		Union Minière	22
S. & P. Commissionaria Generale	39	Usines Chimiques de Pierrelatte	21
Saarbergwerke	21		
Saint-Gobain	21	Vendo	24
Sanara	25	Ver. Schraubenwerke	36
Saupiquet (Cie)	34		
S. C. A. C.	25	Wagons-Lits	41
Schantung Handel	22	Waukesha Motor C°	25
Schiavetti & Figli (Felice)	37	Weibull	42
Schlumberger	30	Weisser (Th.)	38
Schuh-Union	27	Westdeutsche Landesbank	27
Schulte & Dieckhoff	40	Westfalenbank	31
Schwegler	24	Westland	24
Schweizerische Rückversicherung	18	Wolff (Otto)	36
Schwermetall	36	Worms & Cie	41
Sealed Motor Construction C°	26		
S. E. S. Finanziaria	41 - 42	Zenker (Walter)	19
Siemens	29		